

Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur le périmètre de la consolidation et Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Messieurs les actionnaires,

Votre conseil d'administration vous a réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les comptes annuels arrêtés à cette même date et vous demander d'approuver ces comptes et diverses autres propositions.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de la Société et celle du périmètre de la consolidation.

Les convocations vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé par vos commissaires aux comptes permettra de vous donner bonne lecture tant du rapport général correspondant que du rapport sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Les comptes qui vous sont soumis ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Code de commerce et les dispositions législatives et réglementaires alors en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires du service public et plus particulièrement de celles du secteur de l'électricité et du gaz.

Avant de vous présenter les résolutions à soumettre à votre assemblée, nous vous résumons l'activité de notre Société.

1 ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU PERIMETRE CONSOLIDE

Le périmètre consolidé dont nous décrivons l'activité comprend les Sociétés UEM, réséda (anciennement URM), énergem, efluid, énergreen production, énergreen services, Les Centrales de Lorraine (CDL), IPER EOL Baronville Destry, IPER EOL Thicourt, IPER EOL ESTL, ESHEMA Hydro, Rivénergia Maizières-lès-Metz, Rivénergia Talange, H2 Metz (détenue à 80 % par UEM) ainsi que la société Eole Plou détenue à 87 % par énergreen production.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règlements ANC 2020-01 relatifs aux comptes consolidés des Sociétés commerciales et entreprises publiques et n° 00-06 du CRC relatif à la comptabilisation des passifs.

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 962,6M€, en baisse de 6,6 M€, principalement lié à une baisse de prix sur les marchés de l'électricité et du gaz.

Le résultat net consolidé pour la part du groupe atteint 52,7 M€, en hausse de 9,4 M€ par rapport à 2023. Ce résultat tient notamment compte d'un produit d'impôt différé de 4,4 M€, des intérêts minoritaires de 2,5 M€ et de l'élimination des dividendes intra-groupe pour 14,2 M€.

1.2 LA SOCIETE RESEDA

Notre Société détient, au 31 décembre 2024, la totalité des actions formant le capital social de la Société réséda pour un montant total de participation de 68,3 M€.

1.2.1 ELEMENTS BILANCIELS CLES

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont les suivants :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Total actif immobilisé	341 038	326 576
Total actif circulant	53 118	53 101
<i>dont charges constatées d'avance</i>	264	68
Total provisions pour risques et charges (hors concession)	21 026	19 917
Dettes	44 906	37 934
Capitaux propres	75 540	76 582
<i>dont résultat net comptable</i>	6 705	7 702
Passifs spécifiques liés aux concessions	252 684	245 243

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Société réséda s'élèvent à 75 539 975,96 €.

1.2.2 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.2.2.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes d'acheminement, représentant 89 % du chiffre d'affaires, sont stables en volume par rapport à 2023. L'acheminement a cependant augmenté de 7,1 % en valeur par rapport à l'année précédente : cela s'explique par les hausses du TURPE au 1^{er} aout 2023 et au 1^{er} novembre 2024, ces augmentations tarifaires étant très marquées sur la BT inférieure à 36 kVA.

1.2.2.2 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les efforts d'investissements ont été poursuivis dans les réseaux HTA-BT : 82 km de réseaux neufs HTA et BT ont ainsi été mis en service en 2024 (66 km en 2023).

Ces réseaux ont été construits quasiment exclusivement en technique souterraine. Le taux de réseaux souterrains atteint 78,5 % en HTA et 82,5 % en BT pour l'ensemble des communes desservies par réséda.

Les investissements en HTB augmentent en raison du renouvellement d'un transformateur de Pontiffroy, ainsi que du lancement des études de rénovation du poste de Grande Poste. La reconstruction du poste source de Pontiffroy se poursuit avec 5,5 M€ investis en 2024 (la mise en service aura lieu en 2025), pour un total investi de 18 M€.

Les raccordements progressent de 1,4 M€ et s'établissent au niveau très élevé de 7,2 M€.

Les investissements dans le comptage et la relève atteignent 4,7 M€, en raison de la poursuite du déploiement des compteurs AMM.

Avec un total de 28,9 M€, le volume d'investissement de 2024 atteint le plus haut niveau depuis 2017. Les années précédentes se situaient respectivement à 26,6 M€ en 2023 et 27,7 M€ en 2022.

1.2.2.3 COMPTAGE EVOLUE EN BT

Le déploiement généralisé des compteurs évolués (compteurs AMM, de type Linky), commencé en juin 2021, s'est poursuivi en 2024, en ligne avec un objectif de fin positionné en 2025. Au 31/12/2024, 140 000 compteurs communicants ont été posés dont 48 000 sur la seule année 2024.

1.2.2.4 TEMPS MOYEN DE COUPURE

Avec 21 minutes 23 secondes, réséda a enregistré en 2024 une dégradation de son TMCA (Temps Moyen

de Coupure par Abonné), après le très bon résultat de 2023 (7 minutes 40 secondes). Bien qu'en baisse, la moyenne sur 10 ans se maintient à un niveau très satisfaisant de 10 minutes 7 secondes, témoignant de la qualité du réseau électrique de distribution de réséda très largement en dessous des observations sur le réseau national.

1.2.2.5 RESULTATS EN MATIERE DE SECURITE

En 2024, réséda a connu 2 accidents du travail avec arrêt (ATAA) et un nombre conséquent d'accidents sans arrêt. Le taux de fréquence des accidents automobiles responsables reste satisfaisant.

Accordant une grande importance à la sécurité de ses salariés et partenaires, réséda a lancé depuis 3 ans un ambitieux projet nommé « VIGIE ». Cette démarche vise à insuffler une nouvelle dynamique et à comprendre les comportements et biais cognitifs à l'œuvre dans les accidents, afin de les contrer par des parades. Dans un premier temps, des « Règles d'or de la sécurité » ont été définies, avec l'implication des agents.

réséda est également partenaire de la Chaire industrielle « Behaviour » créée par l'ENIM. Le fruit de cette collaboration est un outil de formation orienté vers les neurosciences.

1.2.3 RESULTATS 2024

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	81 667	75 564
Résultat d'exploitation	9 958	11 364
Résultat financier	1 151	194
Résultat courant avant impôts	11 109	11 559
Résultat exceptionnel	(1 773)	(821)
Résultat net comptable	6 705	7 702

Le chiffre d'affaires de la Société (81,7 M€) est principalement constitué des ventes d'acheminement d'électricité et pour le reste, de ventes de prestations liées à l'activité de Gestionnaire de Réseau de Distribution (essentiellement les raccordements de clients au réseau) ainsi qu'aux prestations techniques réalisées pour les fournisseurs d'électricité.

L'augmentation du Tarif TURPE explique l'accroissement de 8 % du chiffre d'affaires acheminement (+5,4 M€). Les quantités livrées sont stables à 1 558 GWh.

En 2024, le coût des pertes du réseau est resté stable par rapport à 2023, à un niveau élevé de 9,1 M€, en raison de la crise énergétique. Par ailleurs, les versements aux réseaux amont (d'Enedis et de RTE) augmentent de 2,2 M€ car, en 2023, un avoir exceptionnel de RTE a été perçu. Durant la crise énergétique, RTE a en effet enregistré des plus values sur ses échanges d'électricité avec les pays frontaliers et a reversé ces gains à ses clients dont 2,9 M€ à réséda.

Les ventes de prestations augmentent de 0,8 M€ par rapport à 2023. Cela est dû à la hausse des recettes de participation aux raccordements. Les achats externes augmentent (+2,5 M€) en particulier par un accroissement de la valeur des articles stockés imputés sur de projets d'investissement dont le coût est neutralisé par la production immobilisée.

Les impôts sont stables.

Les frais de personnel augmentent (+1,3 M€) à cause de la hausse de l'effectif (+12 personnes) et des salaires.

Les dotations aux amortissements augmentent de 1 M€ (14 M€ au total) en particulier suite aux opérations de déploiement des compteurs communicants basse tension et de renouvellement des réseaux électriques.

Les provisions pour risques et charges (dotations – reprises) sont en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2023, essentiellement liées à la variation des provisions pour renouvellement et des provisions pour passifs sociaux postérieurs à l'emploi.

Le résultat financier est en augmentation de 1 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement liée à la reprise d'une provision pour dépréciation de titres, qui avait été antérieurement passée sur la société Smartside, et dont les titres ont été cédés fin 2024.

Parallèlement l'entreprise enregistre une moins-value sur cession de titres de 1 M€, ce qui explique le

résultat exceptionnel.

En conséquence, le résultat avant impôt diminue de 1,4 M€ et le résultat net de l'entreprise diminue légèrement moins pour atteindre 6,7 M€.

1.2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le tarif TURPE 6 pour les niveaux de tension HTA/BT est entré en vigueur en août 2021. L'année 2025 marquera le passage à TURPE 7 (2025-2029), caractérisé par une hausse des tarifs afin de financer les besoins d'investissements tirés par 3 facteurs principaux : l'électrification des usages, l'intégration de la production croissante d'électricité à partir d'énergies renouvelables, et l'amélioration de la résilience des réseaux face au changement climatique.

Ces éléments nécessiteront l'adaptation des choix de gestion à moyen terme et un doublement des trajectoires d'investissement. Le TURPE 7 devrait toutefois permettre à réséda de maintenir sa trajectoire économique en termes de résultat d'exploitation et de capacité à financer ses investissements.

réséda maintiendra sa politique d'investissement soutenue dans les réseaux HTA et BT qui seront construits quasiment exclusivement en technique souterraine avec en priorité la poursuite du programme de remplacement des câbles les plus anciens. 6,6 M€ sont ainsi dévolus au renouvellement et au renforcement de réseaux et postes HTA-BT. Le programme de renouvellement des OMT (organe de manœuvre télécommandé) sera poursuivi.

Par ailleurs, le développement de la production photovoltaïque (HTA et BT), des Pompes à Chaleur et des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques mobilisera particulièrement les équipes de réséda. Un nombre croissant de raccordements (de producteurs en grande partie) sera réalisé, pour près de 8 M€.

Au cours de l'année 2025 aura lieu la mise en service du nouveau poste source de Pontiffroy. Les investissements de renouvellement des ouvrages HTB se poursuivront dans les prochaines années avec le renouvellement du nouveau poste de Grande Poste dans le centre de Metz, puis du poste source de Woippy.

Le déploiement généralisé des compteurs évolués, commencé en juin 2021, se terminera fin 2025. Un nouveau SI AMM (eot BT) sera déployé à l'été 2025. Ainsi, ce projet structurant représente un investissement d'environ 19 M€.

Dans ce contexte, les systèmes d'informations feront l'objet d'évolutions significatives, notamment la généralisation des contrôles commande numériques (CCN), la numérisation de la maintenance des postes HTA/BT ou encore la cyber-sécurisation des infrastructures réseaux et métiers de réséda.

réséda doit donc faire face au défi d'un changement de modèle, en veillant à maintenir un service public de qualité, ce qui conduira l'entreprise, à réinventer ses méthodes et processus de travail, à développer de nouveaux outils.

1.3 LA SOCIETE EFLUID

Notre Société détient, au 31 décembre 2024, 70 % des actions formant le capital social de la Société efluid SAS pour un montant total de participation de 18,1 M€.

1.3.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

L'année 2024 de la Société efluid SAS a été marquée par plusieurs points :

- Le passage en production de la version V15 chez la grande majorité des clients :
 - Une activité intense de recette de non régression et d'accompagnement post mise en production chez ces clients ;
 - La maintenance corrective et évolutive de la version V15.
- Une activité de maintenance et de suivi de production du client Enedis toujours soutenue ;
- Des prestations permettant de répondre à une activité réglementaire intense (chèque énergie, nouvelles redevances eau, généralisation des offres 4 postes Linky, ISP15, e-invoicing, e-reporting notamment) ;
- Une activité d'intégration toujours conséquente pour les clients utilisateurs d'efluid :
 - Les travaux d'intégration des nouvelles fonctionnalités de la V15 (nouvelles AEL par exemple) ;
 - La poursuite du déploiement eot HTA/BT+ dédié à la télérelève et la téléopération sur le marché haut de portefeuille ;
 - Les débuts d'intégration d'eot BT sur le périmètre BT ;

- Les travaux d'intégration de l'application mapefluid permettant d'améliorer la capacité de la suite efluid à utiliser la puissance des outils cartographiques, notamment dans les domaines Eclairage Public ou des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques.
- La poursuite de l'enrichissement fonctionnel et technique de la suite efluid ;
- Une activité d'intégration nouveaux clients très forte :
 - La poursuite du projet STEG en Tunisie ;
 - La finalisation du projet d'intégration REBM et notamment une action majeure de formation de l'ensemble des utilisateurs de cette entreprise ainsi que sa mise en production en octobre 2024 ;
 - La finalisation des travaux d'intégration de EPGL dans la perspective de mise en production en janvier 2025 ;
 - Le début de l'intégration du projet Energis (Régie de Saint Avold).

1.3.2 RESULTATS 2024

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	56 199	52 798
Résultat d'exploitation	11 501	11 655
Résultat financier	461	210
Résultat courant avant impôts	11 963	11 866
Résultat exceptionnel	(14)	(27)
Résultat net comptable	8 719	9 296

La société a également intégré dans ses comptes au 31 décembre 2024 les comptes de résultat de l'établissement stable tunisien.

Le chiffre d'affaires s'élève à 56,2 M€, en hausse de 3,4 M€ par rapport à l'année 2023, notamment en lien avec la hausse des recettes de maintenance ainsi que par des redevances supplémentaires au titre des modules complémentaires mis en production chez les différents clients (eot, planefluid, mapefluid mobefluid...).

Les charges externes, comprenant notamment les prestataires informatiques, augmentent de 0,7 M€ et les frais de personnel progressent de 2,1 M€.

Le résultat d'exploitation diminue ainsi légèrement de 0,2 M€.

L'impôt sur les sociétés, bénéficiant, comme en 2023, des dispositions du dispositif « IPBox », s'établit à 2 M€, intégrant également 0,2 M€ de crédit d'impôt.

Le résultat net atteint ainsi 8,7 M€.

1.3.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 sera marquée par :

- La mise en œuvre d'une nouvelle structure destinée à préparer la société aux défis à venir ;
- La maintenance corrective et évolutive de la version V15 actuellement en production chez la grande majorité de nos clients et la mise en production de la version V15x ;
- La poursuite des développements de la suite efluid :
 - La réalisation de la version 15y et le démarrage des travaux de la V16 ;
 - La finalisation de la V2 mapefluid et le démarrage des travaux de développement de la V3 ;
 - Les travaux de développement de la V2 d'eot HTA/BT+ et la finalisation de la V1 d'eot BT.
- Des travaux d'intégration multiples :
 - La mise en production des fonctionnalités développées pour le projet Dataclient Enedis ;
 - La mise en production d'EPGL en 2025 ;
 - L'intégration de l'assainissement à REBM pour une mise en production au 1er janvier 2026 ;
 - L'intégration de la STEG dans la perspective d'une deuxième mise en production en 2025 ;

- L'intégration d'Energis dans la perspective d'une mise en production à fin 2025 ;
- La poursuite de la commercialisation et la mise en œuvre de modules (eot V2, AEL pro, ...).

1.4 LA SOCIETE ENERGEM

Notre Société détient, au 31 décembre 2024, la totalité des actions formant le capital social de la Société énergem pour un montant total de participation de 2,5 M€.

1.4.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

L'activité de l'année 2024 sur le segment haut de portefeuille s'est distinguée par la poursuite de la montée en puissance de notre réseau d'apporteurs d'affaires qualifiés, qui a fortement contribué à la croissance des volumes commercialisés.

Energem a ainsi consolidé sa dynamique de développement en alliant conquête de nouveaux clients sur l'ensemble du territoire et fidélisation des clients existants lors des renouvellements de contrats.

Parallèlement, l'accompagnement des clients dans leurs actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, la valorisation des certificats d'économie d'énergie et le développement des ventes de contrats gaz ont également été des axes stratégiques majeurs.

Les répercussions de la crise énergétique restent sensibles pour les clients ayant souscrit leur contrat lors des périodes de forte hausse des marchés. énergem a ainsi poursuivi son accompagnement grâce à des dispositifs d'aide sur mesure.

La satisfaction client reste l'un des piliers de la performance d'énergem, comme le confirme l'enquête menée en 2024, dont voici les principaux enseignements :

- 92 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits de leur contrat en offre de marché ;
- 93 % des clients sont satisfaits ou très satisfaits de la relation commerciale ;
- 83 % des clients sont prêts à recommander énergem auprès d'autres sociétés.

1.4.2 RESULTATS 2024

La Société énergem a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	394 183	314 737
Résultat d'exploitation	36 381	16 882
Résultat financier	(6 846)	(3 634)
Résultat courant avant impôts	29 534	13 249
Résultat exceptionnel	81	76
Résultat net comptable	21 946	9 865

Le chiffre d'affaires s'élève à 394 183 k€ en 2024 contre 314 737 k€ en 2023. Les ventes d'électricité (+ 77 475 k€) expliquent l'essentiel de l'évolution sur l'année 2024, les ventes de gaz représentant le solde de la variation.

La forte augmentation s'explique essentiellement par une hausse significative des volumes d'électricité vendus (+ 810 GWh, soit + 64 %), en lien avec une intensification de la conquête.

énergem a, en 2024, accordé des remises commerciales exceptionnelles à hauteur de 11,3 M€ aux clients dont le coût énergétique restait encore élevé.

Les autres achats et charges externes, s'élevant à 365 488 k€ (+ 16 %, en lien avec la hausse significative des volumes vendus), se composent principalement des postes suivants :

- ➤ Achat d'énergie (y compris acheminement, rémunération des apporteurs d'affaires, capacités et CEE) : 344 165 k€ ;
- ☐☐ Prestations de gestion clientèle, de facturation, de recouvrement, de mise en service : 20 559 k€.

Les autres charges s'élèvent en 2024 à 1 683 k€ et sont liées principalement au passage en non-valeurs de créances douteuses.

Le résultat financier s'élève à - 6 846 k€ et résulte principalement de charges d'intérêts issues du

financement des produits de sourcing en énergie (en lien avec les mouvements de marché sur l'année).
L'impôt sur les sociétés pour l'année 2024 s'élève à 7 670 k€.

1.4.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

La dynamique de croissance sur le segment haut de portefeuille doit permettre à énergem de renforcer sa légitimité en tant qu'acteur reconnu au niveau national dans la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Tous segments de clientèle confondus, le développement de l'activité en 2025 s'appuiera sur les axes suivants :

- Poursuivre les actions de fidélisation et de renouvellement de contrats afin de consolider le portefeuille clients existant ;
- Développer la prospection via le réseau d'apporteurs d'affaires, tout en optimisant les processus de souscription ;
- Mener une conquête commerciale ciblée par secteur, en s'appuyant sur les partenariats avec les fédérations professionnelles et la présence sur les salons spécialisés ;
- Accompagner les clients dans leurs projets d'amélioration de performance énergétique, générateurs de certificats d'économies d'énergie ;
- Renforcer la notoriété de la marque, en mettant en avant la proximité de la relation commerciale et la qualité de service ;
- Assurer un suivi régulier de la satisfaction client.

1.5 LA SOCIETE ENERGREEN PRODUCTION

Notre Société détient, au 31 décembre 2024, la totalité des actions formant le capital social de la Société énergreen production pour un montant de participation de 9 M€.

1.5.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.5.1.1 PARC EOLIEN D'ALLONDELLE

La production 2024 de 21 282 MWh a été inférieure de 5,3% par rapport aux prévisions moyennes à long terme (22 737 MWh) avec une disponibilité du parc de 95,76 %.

De 133% en 2023, l'indice IREC* régional passe à 103% en 2024. Il indique une ressource de vent plus basse par rapport aux 2 années précédentes.

**IREC Index est l'indice de suivi de la variation en ressource éolienne par zone géographique publié chaque mois*

1.5.1.2 PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FARE LES OLIVIERS

Le parc photovoltaïque de La Fare les Oliviers a connu une année avec plusieurs incidents majeurs ayant eu un impact sur sa production. La production annuelle 2024 de 4 641 MWh est inférieure de 19 % en rapport avec les prévisions, avec une irradiance inférieure de 6 % par rapport aux prévisions 2024.

En effet, le parc a connu plusieurs avaries de cartes électroniques des onduleurs. Ces arrêts d'onduleurs ont engendré des pertes d'exploitation le temps de la coupure et d'intervention pour remplacement. Un chantier de remplacement des onduleurs est planifié à mars 2025.

1.5.1.3 PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FARE LES OLIVIERS 2

Le parc photovoltaïque de La Fare les Oliviers 2 a produit 4704 MWh en 2024 soit un taux inférieur de 14 % par rapport aux prévisions de 5 486 MWh. L'irradiance est inférieure de 5 % par rapport aux prévisions 2024. Le parc a subi des coupures réseau Enedis durant l'année provoquant des pertes d'exploitation importantes, notamment en juillet et en août 2024. Résultats 2024.

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

	(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes		2 920	3 465
Résultat d'exploitation		(288)	422

Résultat financier	(738)	(698)
Résultat courant avant impôts	(1 028)	(275)
Résultat exceptionnel		
Résultat net comptable	(1 021)	(284)

1.5.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 sera marquée par :

- La poursuite des actions de développement externe et interne de nouveaux projets photovoltaïques et poursuite des dossiers éoliens ;
- Le suivi du dossier Chicourt : ouverture de l'enquête publique en janvier 2024 ;
- La poursuite des demandes d'autorisations en cours d'instruction : La Houve, Moyeuve Grande et Eblange ;
- La poursuite des études de développement des projets en cours.

Le développement des outils de production d'énergie renouvelable en 2025 sera concentré sur l'activité photovoltaïque, avec notamment la recherche de foncier éligible aux appels d'offres CRE (friches industrielles, centres d'enfouissements, friches militaires, etc.), ainsi que des projets sur grandes toitures et grands parkings pour réaliser des ombrières.

1.6 LA SOCIETE ENERGREN SERVICES

La Société énergren services SNC a été créée en 2013 pour permettre l'acquisition du groupe Les Centrales de Lorraine : elle détient ainsi 5,02 % du capital de CDL.

Cette Société, avec un capital de 438 370 euros, est fiscalement transparente et est détenue à 99 % par énergren production et à 1 % par énergem.

1.6.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

énergren services a porté les études de développement d'un projet éolien de 5 machines situé à Plou (18), et suite à la refacturation intégrale des études à la société éponyme en 2023, aucune nouvelle dépense sur un nouveau projet n'a été engagée sur 2024.

1.6.2 RESULTATS 2024

La Société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes		1 724
Résultat d'exploitation	(14)	1 034
Résultat financier	(114)	(87)
Résultat courant avant impôts	(128)	947
Résultat exceptionnel		(937)
Résultat net comptable	(128)	10

1.6.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société énergren services n'a plus de projet en cours depuis la cession des études du parc éolien de Plou, et n'a pas de perspectives de projets à court terme.

1.7 LE GROUPE CENTRALES DE LORRAINE

La Société CDL, filiale à 94,98 % d'énergren production et à 5,02 % d'énergren services, détient en totalité 3 Sociétés de projet dont l'activité est la production et la commercialisation d'énergie renouvelable à partir d'éoliennes. Le groupe CDL est constitué comme suit :

Centrales de Lorraine (CDL) : SAS au capital social de 100 000 € qui détient :

- IPER EOL Baronville-Destry (6 éoliennes) : SAS au capital social de 988 130 € ;
- IPER EOL ESTL (8 éoliennes) : SAS au capital social de 1 192 800 € ;

➤ IPER EOL Thicourt (4 éoliennes) : SARL au capital social de 622 430 €.

Par ailleurs, la Société CDL est tête du groupe d'intégration fiscale formé avec ses filiales.

1.7.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Concernant l'activité pour l'ensemble du groupe CDL - Les Centrales De Lorraine, la production d'électricité est donc de 76 933 MWh en baisse de 4.4 % par rapport aux prévisions moyennes à long terme à 80 910 MWh.

De 133 % en 2023, l'indice IREC régional passe à 103 % en 2024. Il indique une ressource de vent plus basse par rapport aux 2 années précédentes (IREC Index est l'indice de suivi de la variation en ressource éolienne par zone géographique publié chaque mois) et par conséquent la production globale des 3 parcs a diminué de 20 688 MWh.

La Société Baronville a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	2 801	5 224
Résultat d'exploitation	949	1 269
Résultat financier	(165)	(258)
Résultat courant avant impôts	784	1 011
Résultat exceptionnel	778	778
Résultat net comptable	1 490	1 690

La Société ESTL a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	4 248	7 960
Résultat d'exploitation	1 420	2 412
Résultat financier	(103)	(316)
Résultat courant avant impôts	1 317	2 096
Résultat exceptionnel	392	392
Résultat net comptable	1 277	1 946

La Société Thicourt a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	2 051	3 764
Résultat d'exploitation	670	1 082
Résultat financier	(71)	(155)
Résultat courant avant impôts	599	928
Résultat exceptionnel	190	190
Résultat net comptable	589	929

1.7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le contrat de vente des productions, de type PPA a été reconduit sur la période 2025-2026 pour le parc d'ESTL et jusqu'à 2025 pour celui de Thicourt.

1.8 LA SOCIETE EHEMA HYDRO

1.8.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

EHEMA, filiale d'énergreen production, exploite 4 turbines hydroélectriques réparties en 3 centrales sur le site de Frouard/Pompey. Il s'agit des centrales du Moulin, de L'Ile et de l'Ecluse. La production 2024 des centrales du Moulin et de l'Ile de 4 511 MWh est supérieure de 29,2 % aux prévisions à long terme.

La turbine VLH (Very Low Head) de la centrale de l'Ecluse a été mise en service le 3 mars 2023 sous contrat d'obligation d'achat H16. La production 2024 de 3 334 MWh est supérieure de 33,3 % aux prévisions. Les hausses observées sur l'ensemble des centrales hydrauliques du groupe s'expliquent notamment par les débits de la Moselle importants sur l'ensemble de l'année, permettant un turbinage y compris en période estivale.

1.8.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2025 les travaux phase 2 de rénovation du site seront réalisés :

- Mise à l'arrêt définitif de la centrale du moulin et de l'île ;
- Démantèlement de la centrale de l'île ;
- Aménagement d'un canal d'aménagé pour la mise en place d'une turbine VLH ;
- Conception d'une passe à poissons entre les centrales de l'écluse et du Moulin.

1.9 LA SOCIETE EOLE PLOU

1.9.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

La société Eole Plou est détenue à 87 % par énergreen production depuis la cession de 13 % des titres à la commune de Plou en 2023.

La mise en service industrielle du parc de 5 éoliennes a été faite le 2 septembre 2024, et la production 2024 est de 10 830 MWh.

Depuis la mise en service du parc la société a dégagé un chiffre d'affaires de 748 k€, et un résultat net comptable de – 407 k€.

1.10 LA SOCIETE RIVENERGIA MAIZIERES-LES-METZ

1.10.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

La société Rivénergia Maizières-lès-Metz, filiale à 100 % d'UEM, immatriculée au registre du commerce et des sociétés en date du 28 février 2023, a été créée pour l'exploitation de la concession du réseau de chaleur de la ville de Maizières-lès-Metz.

L'année 2024 a été marquée par la construction de la centrale de production de chaleur, la poursuite des travaux de développement du réseau et le raccordement des installations des clients.

S'agissant d'une société de projet en cours de démarrage, le Chiffre d'affaires 2024 est nul.

1.10.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 aura pour principal objet la fin des opérations de construction, la période d'essais et la mise en service du réseau à horizon du deuxième trimestre 2025.

1.11 LA SOCIETE RIVENERGIA TALANGE

1.11.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

La société Rivénergia Talange a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés à la date du 23 octobre 2023, filiale à 100 % d'UEM.

La société a été créée pour la gestion de la DSP du réseau de chaleur de la ville de Talange, c'est à dire l'activité de construction et exploitation du réseau de chaleur de Talange, selon les conditions décrites par le contrat de concession.

L'année a été marquée par la construction de la centrale de production de chaleur, la poursuite des travaux de développement du réseau et le raccordement des installations des clients.

S'agissant d'une société de projet en cours de démarrage, le Chiffre d'affaires 2024 est nul.

1.11.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2025 aura pour principal objet la fin des opérations de construction, la période d'essais et la mise en service du réseau à horizon du deuxième trimestre 2025.

1.12 LA SOCIETE UEM

Pour mémoire, les activités exercées par UEM sont :

- La production et la fourniture d'électricité et de gaz ;
- La production et la fourniture de chaleur et de froid ;
- La gestion des réseaux de chaleur ;
- L'aménagement et l'exploitation de centrales hydrauliques ;
- Les services complémentaires.

1.12.1 ELEMENTS AYANT CARACTERISES L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.12.1.1 CONTEXTE ENERGETIQUE EN FRANCE

La dynamique énergétique française a été marquée la sortie de la crise énergétique qui a démarré en 2021. Ainsi, la consommation d'électricité, ajustée des effets météorologiques et calendaires, a atteint 449,2 TWh, en progression légère de +0,7 % par rapport à 2023, ce qui marque une rupture avec la tendance à la baisse observée au cours des dernières années, sous l'effet d'un contexte macroéconomique légèrement plus favorable.

La production d'électricité a atteint son plus haut niveau depuis 5 ans (536,5 TWh). Elle retrouve ainsi un niveau identique à celui de 2019, conforme à la moyenne 2014-2019.

De façon inédite depuis dix ans, la production décarbonée a suffi à elle-seule à couvrir la consommation à 99,5 % grâce à la filière nucléaire qui a retrouvé toute sa disponibilité (361,7 TWh), une production hydraulique exceptionnelle au plus haut (74,7 TWh) et une croissance soutenue de la production des filières éolienne et solaire (70 TWh). La production renouvelable a atteint un record de 148 TWh, soit 27,6 % de la production totale.

Concernant les prix de marché, l'année 2024 a été marquée par un retour à une certaine stabilité et des valeurs plus raisonnables tirées par un meilleur équilibre offre/demande.

En gaz, l'année 2024 confirme la tendance baissière observée depuis 2022. La consommation intérieure de gaz recule de 5,5 % en 2024 par rapport à 2023, atteignant 361 TWh en raison principalement d'une moindre sollicitation des centrales électriques au gaz pour assurer l'équilibrage du système électrique. En effet, le redressement de la production nucléaire et la progression des énergies renouvelables expliquent cette baisse de consommation des centrales à gaz (16 TWh consommés en 2024, -56 % vs 2023).

La consommation domestique sur les réseaux de distribution de gaz (ménages, tertiaire et petite industrie) recule de 1,4 % en données corrigées du climat. La consommation poursuit son érosion tendancielle sous l'effet des mesures d'efficacité énergétique et des efforts de sobriété qui se maintiennent (baisse de la consommation de plus de 20 % entre 2021 et 2024).

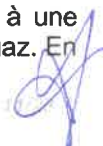
La consommation des clients industriels raccordés au réseau de transport est quant à elle en légère hausse (+0,8 %), portée par certains secteurs comme la chimie, la pétrochimie, l'agroalimentaire et la métallurgie.

En conséquence, les prix spots du gaz ont sensiblement baissé, se situant autour de 34 €/MWh en moyenne sur l'année (-13 % comparé à 2023), avec le prix le plus bas atteint le 23 février à 22 €/MWh. Par contre, si les prix à terme du gaz pour l'année suivante ont suivi une pente descendante au cours du premier trimestre, de 35 €/MWh à 26 €/MWh, ils sont repartis par la suite à la hausse pour atteindre 46 €/MWh en fin d'année. En effet, la dynamique sur les prix à terme a été tendanciellement haussière, en réaction à une forte demande asiatique et aux inquiétudes nées à la fois des conflits au Moyen-Orient et de l'anticipation du non-renouvellement du contrat de transit du gaz russe via l'Ukraine arrivé à échéance fin 2024.

En électricité, les prix sur les marchés de gros ont poursuivi leur recul depuis la crise énergétique de 2022, tirés par une production nucléaire et renouvelable abondante.

Le prix spot moyen annuel a été de 58 €/MWh (contre 97 €/MWh en 2023 et 276 €/MWh en 2022). Il a ainsi retrouvé un niveau similaire à celui observé avant les crises sanitaire et énergétique mais présente une plus grande volatilité, avec une augmentation des épisodes de prix faibles ou négatifs (deux fois plus de prix spot négatifs qu'en 2023, soit 4 % du temps). Le prix maximum a été atteint le 20 janvier à 473 €/MWh.

Les prix à terme d'électricité en base pour livraison sur l'année suivante ont eu une tendance légèrement baissière tout au long de l'année avec une moyenne annuelle de 76,7 €/MWh, en diminution de 55 % comparé à l'année précédente. Etablis en début d'année à 88 €/MWh, les niveaux de prix ont atteint 78 €/MWh en fin d'année. Cette décrue découle principalement de l'abondance de la production d'électricité bas carbone à faible coût (en France mais aussi dans toute l'Europe), combinée à une consommation toujours en retrait par rapport à l'avant-crise énergétique, et au recul des prix du gaz. En



2024, les prix à terme français sont demeurés inférieurs à ceux de tous les pays voisins, à l'exception des pays de la péninsule ibérique, faiblement interconnectés.

Cette année encore, l'ARENH est resté le produit le plus compétitif avec un prix inchangé à 42 €/MWh.

1.12.1.2 EVOLUTION DES VENTES UEM

L'année 2024 a connu un climat un peu plus rigoureux que l'année précédente, avec 2 373 Degrés Jour Unifiés (DJU), en hausse de 4 %. Si l'année 2024 est moins chaude que 2023, cela ne doit pas masquer pour autant une tendance globale de forte hausse. 2024 se distingue par des températures moyennes et des occurrences de chaleur significativement supérieures aux normales climatiques récentes (1991-2020), accompagnées d'une réduction notable des jours de gel.

Ces observations s'inscrivent dans la tendance générale du réchauffement climatique observée ces dernières décennies, 2024 enregistrant un écart de + 2°C par rapport aux normales de saison.

Les ventes d'énergie électrique (hors consommations internes) ont totalisé 156 GWh sur le marché dérégulé. Par ailleurs, 4 TWh ont été livrés aux clients d'énergem et des ELD sous contrat énercom.

L'année 2024 a été caractérisée par la reconduction de nombreux contrats clients sur plusieurs années et par la poursuite du plan d'aide personnalisée aux clients les plus affectés par la crise énergétique. Il est à noter que la plupart des clients multi-sites sont maintenant sous contrat avec la filiale énergem.

Les volumes de vente sur les tarifs réglementés bleus ont totalisé 642 GWh.

L'activité de commercialisation du gaz est restée solide sur les segments résidentiels et petits professionnels, et le développement des ventes a été poursuivi sur les segments entreprises et collectivités. Le volume livré a atteint 220 GWh, stable par rapport à l'année dernière.

Les ventes de chauffage urbain sur les réseaux Metz Cité et Metz Est ont totalisé 428 GWh, soutenues par la mise en service de nouveaux raccordements liés à la densification et au développement du réseau.

Par ailleurs, 17 GWh de production d'électricité ont été valorisés sur le marché via différents mécanismes.

1.12.2 FAITS MARQUANTS

1.12.2.1 COMMERCIALISATION D'ÉNERGIE

Dans la continuité de 2023, les prix sur les marchés de l'électricité et du gaz ont poursuivi leur décroissance avant de se stabiliser, à des niveaux qui restent cependant plus élevés qu'avant la crise énergétique. Ces conditions ont été favorables aux opérations de renouvellement des contrats, permettant à la société de consolider son haut de portefeuille. En gaz, la croissance des ventes a également repris sur le segment résidentiel, portée par le succès de la nouvelle offre Agilo indexée CRE lancée l'année précédente.

Dans ce contexte, la société a poursuivi ses actions concrètes de soutien aux clients ayant souscrit des contrats dans des conditions particulièrement défavorables, via une politique d'aides ciblées et l'octroi de facilités de paiement.

Sur l'ensemble des segments clients, des opérations de fidélisation, de développement et de conseils en économies d'énergie ont été menées tout au long de l'année.

1.12.2.2 ÉVOLUTION DU TARIF RÉGULÉ DE VENTE ET DU TARIF DE CESSIION

L'année a été marquée par une hausse des prix du tarif réglementé de 8,6 % TTC en moyenne au 1^{er} février 2024, avec un réajustement à la hausse de l'accise qui avait été diminuée au moment de la crise énergétique. Le tarif de cession de l'électricité, qui permet le sourcing de l'électricité vendue au tarif réglementé, a été ajusté à la hausse sur la base de ces évolutions.

1.12.2.3 CHAUFFAGE URBAIN ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

Le développement du réseau de chauffage urbain s'est poursuivi en densifiant des zones déjà alimentées (quartiers du Sablon, de Queuleu et de Metz-Devant-les-Ponts, Le Ban-Saint-Martin) et en l'étendant sur des zones en développement (parc du Technopôle, coteaux de la Seille, ZAC de l'Amphithéâtre, Woippy).

Après avoir été déclaré attributaire de la nouvelle concession de Distribution de Service Public (DSP) de chauffage urbain à Maizières-lès-Metz, la société a pu mener les travaux de construction du réseau et d'une centrale biomasse. Ce nouveau réseau, baptisé Rivénergia Maizières-lès-Metz, s'étendra sur près de 7 kilomètres et utilisera plus de 90 % d'énergies renouvelables. Il alimentera de nombreux quartiers de la commune, dont le centre-ville et le nouvel hôpital « Terres de Moselle », des bâtiments et équipements tertiaires, scolaires, sportifs ou culturels, soit l'équivalent de 2 600 logements de type F3.

La société a également été retenue par la commune de Talange, toujours dans le cadre d'une Délégation de Service Public, pour construire, exploiter et développer un nouveau réseau de chauffage urbain. Ce réseau, appelé Rivénergia Talange, sera alimenté par la chaufferie de Maizières-lès-Metz et desservira en chauffage et eau-chaude sanitaire des bâtiments et équipements tertiaires, scolaires, sportifs ou culturels situés dans de nombreux quartiers de Talange, dont le centre-ville. Le réseau sera déployé sur plus de 6 km et alimentera l'équivalent de 1 000 logements de type F3.

Ces deux nouveaux réseaux Rivénergia qui seront mis en service en 2025 permettront d'éviter le rejet de 7 500 tonnes de CO₂ d'origine fossile grâce à un mix énergétique performant basé sur de l'énergie renouvelable.

Les outils de production de Chambière ont également contribué à l'équilibre national du réseau électrique lors des pics de consommation de l'hiver. Ils ont par ailleurs bénéficié d'une valorisation au titre du mécanisme de capacité.

1.12.3 ELEMENTS BILANCIELS CLES

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont les suivants :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2024
Total actif immobilisé	374 172	349 973
Total actif circulant	622 423	914 575
<i>Dont charges constatées d'avance</i>	3 458	7 267
Total provisions pour risques et charges (hors concession)	57 194	56 518
Dettes	630 151	905 110
Capitaux propres	290 972	284 578
dont résultat net comptable	29 664	34 699
Passifs spécifiques liés aux concessions	18 278	18 343

1.12.4 RESULTAT 2024

La Société UEM a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(en k€)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires net hors taxes	712 494	790 621
Résultat d'exploitation	19 823	12 334
Résultat financier	20 536	24 551
Résultat courant avant impôts	40 359	36 885
Résultat exceptionnel	(404)	2 475
Résultat net comptable	29 664	34 699

Les renseignements contenus dans l'annexe aux comptes vous permettent d'apprécier les éléments significatifs du bilan. Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

1.12.5 SITUATION DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs comptabilisées au 31 décembre 2024, ventilées selon leur date d'échéance, sont les suivantes :

Dettes fournisseurs hors groupe						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art 441 I -1°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	431	11	32	14	26	83
Montant total des factures concernées (TTC)	1 196 577	26 575	319 102	35 282	10 338	391 297
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture.					

Dettes fournisseurs groupe						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art 441 I -1°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	128	6			1	7
Montant total des factures concernées (TTC)	4 083 183	-336			4 126	3 790
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	1%	0%				< 1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture.					

1.12.6 SITUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous informons que les créances comptabilisées au 31 décembre 2024, ventilées selon leur date d'échéance, sont les suivantes :

Créances hors groupe						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (c. com. Art. D. 441 I-2°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	30926	2301	3067	2038	11560	18966
Montant total des factures concernées (TTC)	14 027 725	1 020 160	1 133 132	329 474	3 110 300	5 593 066
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2%	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture					

Créances groupe						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (c. com. Art. D. 441 I-2°)						
	0 jour (non échu)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	22	4	2	0	0	6
Montant total des factures concernées (TTC)	24 305 300	867 489	268 266	0	0	1 135 755
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3%	< 1 %	< 1 %	0%	0%	< 1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-11 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux, soit 30 jours à compter de la date de facture					

1.13 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE OU AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les informations suivantes vous sont également données :

1.13.1 CONCERNANT L'INTEGRATION FISCALE

Nous vous rappelons que les comptes de notre Société intègrent fiscalement les comptes de la Société énergreen production.

1.13.2 CONCERNANT L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la Société (et des Sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la Société au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription, d'achat d'actions et aucune décision d'attribution d'actions gratuites n'ont été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société ou de ses mandataires.

1.13.3 ANALYSE DES RESULTATS

Le Chiffre d'Affaires total s'établit à 712 M€. Il est principalement constitué des ventes d'énergie (électricité, chauffage urbain...) et pour le reste par les prestations de services telles que l'entretien de sous-stations de chauffage urbain, les raccordements au réseau de chauffage urbain ainsi que ses activités annexes (éclairage public...).

La baisse du Chiffre d'Affaires en 2024 vis-à-vis de l'année 2023 s'explique essentiellement par la baisse des prix unitaires des énergies (gaz, électricité) sur les marchés.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 19,8 M€ et est en hausse de 8,3 M€ par rapport à 2023, essentiellement en raison d'un allègement significatif de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité et de la baisse des provisions nettes (l'année 2023 ayant été marquée par d'importantes provisions notamment les provisions pour désamiantage des réseaux de chauffage urbain et pour non compensation des aides étatiques versées aux clients finaux).

Le résultat financier de 20,5 M€ est principalement constitué des produits de participation.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 9 M€, avec la prise en compte de 0,3 M€ de crédits d'impôt famille et dons-mécénat.

Le résultat net comptable est de 29,7 M€, en baisse de 5 M€ par rapport au résultat de l'année 2023.

1.13.4 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Tout au long de l'année, la Société a poursuivi ses opérations pour adapter ses structures, son organisation, ses méthodes de travail et son système d'information afin de continuer à se développer sur ses différents marchés. L'accompagnement au quotidien des clients, l'innovation, la qualité des offres et services proposés ainsi que le ciblage des actions restent au cœur de nos priorités.

1.13.5 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas bénéficié de crédit d'impôt au titre de dépenses en matière de recherche pour l'année 2024.

1.13.6 ACTIVITES A RISQUES

Il vous est présenté une information sur les installations classées à risque de la Société conformément à l'article L.225-102-2 du Code de commerce.

La Société exploite deux installations classées dans le voisinage desquelles une servitude peut être instituée conformément à la liste prévue à l'article L.515-8 du code de l'environnement, à savoir la centrale de Chambière et celle de Metz Est.

Conformément à la réglementation en vigueur, un Plan d'Opérations Internes (POI) est mis en place et testé régulièrement par la Société en présence des pompiers. Chacun des deux sites fait en outre l'objet d'une visite annuelle de la DREAL et de contrôles inopinés.

Deux arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter régissent ces sites en matière de prévention des risques industriels et environnementaux.

A noter, en 2019 a eu lieu la mise en service d'une installation ICPE de 2 MW soumise à déclaration mais

ne comprenant pas de servitude. Une déclaration de l'installation a été faite en préfecture conformément à l'article 512-8 du code de l'environnement.

1.13.7 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2024 et ne mérite d'être porté à votre connaissance.

1.13.8 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Sur le segment des entreprises et des collectivités, l'entreprise continuera à fidéliser ses clients existants et à développer les ventes sur deux axes prioritaires, le chauffage urbain et le gaz naturel.

Sur le segment des clients résidentiels et petits professionnels, la société poursuivra ses actions de fidélisation de la clientèle autour du tarif réglementé de vente d'électricité, vecteur de sécurité et de protection pour le consommateur. Par ailleurs, la société poursuivra ses ventes de contrats gaz

De nouvelles offres innovantes continueront à être lancées, notamment pour déployer des infrastructures de recharge de véhicules électriques en copropriété.

La proximité de la relation clients, soutenue par la mise à disposition d'outils performants favorisant la dématérialisation, restera un pilier fondateur de la stratégie commerciale.

Côté énercom, le dispositif bénéficiera de la poursuite du développement des ventes en électricité chez tous les membres associés et de la commercialisation du gaz.

Sur le volet production, les outils existants seront optimisés en valorisation l'électricité sur les marchés de l'électricité et en produisant avec fiabilité une chaleur d'origine renouvelable et locale. La croissance du réseau de chauffage urbain sera poursuivie en densification sur les zones déjà alimentées et en extension sur de nouvelles zones. Les équipes mettront également en service de la nouvelle unité biomasse de Maizières-lès-Metz qui alimentera deux nouveaux réseaux de chauffage urbain, sur les communes de Maizières-Lès-Metz et de Talange, via les deux filiales dédiées.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Fidéliser la base clientèle actuelle sur le territoire historique d'UEM et accroître la pénétration partout en France via la filiale énergem ;
- Développer l'activité de fourniture en gaz ;
- Développer les ventes de chauffage urbain via des opérations de densification, d'extension et de développement de réseau.

Pour ce qui concerne la production d'énergies, la société concentrera son attention sur :

- L'optimisation économique des outils de production en place ;
- La sécurisation des plans d'approvisionnement en ressources énergétiques ;
- L'accroissement des projets d'implantation d'énergies renouvelables au travers notamment de sa filiale énergreen production ;
- La finalisation du déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de l'Eurométropole de Metz et la mise en place de réseaux similaires sur les communautés de communes de Sel et Vermois et de Moselle et Madon.

La délégation de service public de chauffage urbain de Metz arrive à échéance au 31/12/2025. En sa qualité d'exploitant historique sur le territoire de l'eurométropole de Metz, le groupe UEM a naturellement postulé au renouvellement de la nouvelle concession prenant effet au 1^{er} janvier 2026.

1.13.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la date du présent rapport, la Société UEM contrôle directement ou indirectement les Sociétés réséda, énergem, efluid, énergreen production, énergreen services, Les Centrales De Lorraine, IPER EOL ESTL, IPER EOL Thicourt, IPER EOL Baronville Destry, Eole Raville, Eole Plou, Eshema Hydro, H2 Metz, Rivénergia Maizières-lès-Metz et Rivénergia Talange.

Nous vous rappelons que l'annexe comptable traite des filiales et participations et qu'un tableau les concernant a été établi.

1.13.10 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2024 et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport, les modifications suivantes sont intervenues dans la gouvernance :

- Au sein du Conseil d'administration : lors de sa réunion en date du 12 janvier 2024, le Conseil d'administration a coopté Madame Catherine Verona en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Anne Ribayrol-Flesch, démissionnaire, et cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 juin 2024 ;
- Au sein du comité des rémunérations : par délibération en date du 12 janvier 2024, le Conseil d'administration a désigné Madame Catherine Verona en qualité de membre du comité des rémunérations, en remplacement de Madame Anne Ribayrol-Flesch, démissionnaire.

Nous vous informons également que :

- Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont demeurées dissociées et qu'aucun de ces deux mandats n'arrivent à expiration ;
- Les mandats de deux administrateurs (la Caisse des Dépôts et Consignations et Monsieur Cédric Desmedt) arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée et qu'il convient donc de les renouveler ou de les remplacer ;
- Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée et qu'il convient donc de les renouveler ou de désigner de nouveaux commissaires aux comptes.

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, les informations concernant les mandats et les fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice écoulé font l'objet d'un tableau figurant en annexe.

2 PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

2.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons ensuite d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élève à 29 663 989,65 €, de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 29 000 000,00 € ;
- A la réserve ordinaire à concurrence de 663 989,65 €.

Le dividende unitaire est donc de 290,00 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 17 juillet 2025.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année 2023	23 000 000	0	0
Année 2022	20 530 000	0	0
Année 2021	17 000 000	0	0

2.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES FILIALES

Le cas échéant, nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Le cas échéant, vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

2.3 AUTRES RESOLUTIONS

Nous vous demandons également de vous prononcer sur le rapport général que vos commissaires aux comptes vous soumettent conformément à la mission qui leur est dévolue par la loi.

Le débat va être ouvert après lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à Metz, le 3 juin 2025,



Le Conseil d'administration

3 ANNEXES

3.1 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 006 600
Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 033
Nombres d'obligations convertibles en actions					
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	712 493 734	790 620 761	566 857 323	311 624 843	257 485 772
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	49 002 860	56 399 482	44 702 879	37 860 950	38 923 049
Impôt sur les bénéfices	8 972 712	4 681 458	6 598 209	3 822 714	4 907 744
Résultat après impôts, amortissements et provisions	29 663 990	34 699 214	33 984 612	27 154 087	22 926 011
Résultat distribué	29 000 000	23 000 000	20 530 000	17 000 000	17 005 610
Résultat des opérations par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	400,30	517,38	381,05	340,38	340,04
Résultat après impôts, amortissements et provisions	296,64	348,99	339,85	271,54	229,18
Dividende versé par action	290	230	205	170	170
Personnel					
Nombre de salariés (effectif moyen)	358	342	339	327	321
Montant de la masse salariale	17 263 729	16 331 749	13 664 908	13 250 752	12 693 366
Montant des cotisations sociales et avantages sociaux	10 843 031	10 365 334	8 149 192	9 536 600	9 048 422

3.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX DURANT L'EXERCICE ECOULE

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS, DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES	MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DANS D'AUTRES SOCIETES *
Cédric DESMEDT Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du comité stratégique de : JP ENERGIE ENVIRONNEMENT SAS • Représentant permanent de la CDC : <ul style="list-style-type: none"> - du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) - au Comité Stratégique DEMETER 4 INFRA (fonds d'investissements) - au Comité Consultatif CLIMATE INFRASTRUCTURE FUND (SPL) • Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - énergreen production (SAS) - GRT gaz (SA) – devenue NaTran
François GROSDIDIER Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - SAEML METZ Techno'pôles - SAEML MIRABELLE TV (Via Moselle TV) - SPL SAREMM - énergreen production (SAS) - EPCC Centre Pompidou-Metz - Eurométropole Metz Habitat (SEM) - SATT Grand Est (SAS) - Metz Métropole (SEM)
Stéphane KILBERTUS Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> • Président de : énergem (SAS) • Membre du comité exécutif de : efluid (SAS) • Administrateur de : énergreen production (SAS) • Administrateur de : H2 Metz
Jérémy BOSCO Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président de : SPL Metz Parkings (depuis le 25/01/2025)
Cyril MANGIN Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : Société d'équipement du bassin Lorrain Grand Est (SEM) • Administrateur et membre du Comité Techniques et des Risques de : Société de développement de la vallée de la Moselle (SEM) • Administrateur de : Metz Technopole (SEM)
Rachel BURG Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administratrice de : <ul style="list-style-type: none"> - énergreen production (SAS) - Metz mécène solidaire (fonds de dotation) • Présidente de : SERM (SEM) • Personne qualifiée auprès de : Haganis (EPL)
Bernard STAUDT Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : énergreen production (SAS)
Noël JOUAVILLE Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - énergreen production (SAS) - Metz Handball (SAS) • Président et membre du comité exécutif de : efluid (SAS) • Membre du conseil de surveillance de : JGAD Finances (SA)
Béatrice AGAMENNONE Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administratrice bénévole de : <ul style="list-style-type: none"> - SPL Mobilités • Administratrice de : <ul style="list-style-type: none"> - TAMM (SAEML) - énergreen production (SAS)

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS, DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES	MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DANS D'AUTRES SOCIETES *
Jérémy ROQUES Administrateur	• Administrateur de : énergreen production (SAS)
Catherine VERONA Administrateur	

*Les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur, de Directeur Général, Directeur Général Délégué, de membre du Directoire et du Conseil de Surveillance, Gérant, Associé en nom et fonctions exercées en exécution d'un contrat de travail sont accompagnées le cas échéant d'un astérisque.

Copia certifica
conforme a l'original

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 23 juin 2025

.../...

2 DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT ET RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

2.1 AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 29 663 989,65 € de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 29 000 000,00 € ;
- A la réserve ordinaire à concurrence de 663 989,65 €.

Le dividende unitaire est donc de 290,00 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 17 juillet 2025.


Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.../...

Pour extrait certifié conforme

Metz, Le 23 juin 2025


Stéphane Kilbertus
Directeur Général

Présentation des comptes consolidés UEM SAEML

1 BILAN

1.1 ACTIF

ACTIF <i>(en k€)</i>	31/12/2024	31/12/2023	Note
Immobilisations incorporelles	35 918	35 533	
<i>dont écart d'acquisition</i>	1 700	1 946	8.1
Immobilisations corporelles	136 314	111 455	8.1
Immobilisations en concession	394 006	375 464	8.1
Immobilisations corporelles en cours	67 193	60 579	8.1
Immobilisations financières	35 121	28 447	8.1
Actif immobilisé	668 552	611 477	
Stocks et travaux en cours	50 146	44 288	
Clients et comptes rattachés	291 401	314 248	
Autres créances	251 901	393 019	8.3 et 8.5
Comptes de régularisation	5 248	8 291	8.3
Valeurs mobilières de placement	2 407	-	8.4
Disponibilités	171 633	174 910	8.4
Actif circulant	772 735	934 756	
TOTAL ACTIF	1 441 287	1 546 233	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.


 Copie certifiée
 conforme à l'original

1.2 PASSIF

PASSIF <i>(en k€)</i>	31/12/2024	31/12/2023	Note
Capital	20 000	20 000	8.6
Primes	251	251	8.6
Réserves et résultat consolidés	343 278	313 588	
Capitaux propres - part du groupe	363 528	333 839	
Intérêts minoritaires	7 180	7 006	
Total des capitaux propres	370 708	340 845	
Passifs liés aux biens en concession (*)	270 963	263 586	8.7
Engagements de retraite	73 803	69 708	8.8
Provisions pour autres passifs	24 182	33 891	8.8
Emprunts et dettes financières	72 661	69 275	8.9
Passif non courant	441 608	436 460	
Emprunts et dettes financières	48 909	193 136	8.9
Avances et acomptes reçus	53 543	54 446	8.10
Fournisseurs	100 313	99 009	8.10
Dettes sur immobilisations	2 857	3 305	8.10
Dettes fiscales et sociales	84 460	70 515	8.10
Autres dettes	257 207	299 524	8.10 et 8.5
Comptes de régularisation	9 862	8 766	8.10
Découvert bancaire	71 818	40 227	8.4 et 8.9
Passif courant	628 970	768 929	
TOTAL PASSIF	1 441 287	1 546 233	

(*) Les droits du concédant et la provision pour renouvellement sont présentés au sein d'une rubrique unique « passifs liés aux biens en concessions ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Note
Chiffre d'affaires	962 600	969 232	9.1
Autres produits d'exploitation	65 878	82 330	
Achats consommés	(803 501)	(836 158)	9.2
Charges de personnel	(71 131)	(65 173)	
Autres charges d'exploitation	(3 865)	(4 769)	
Impôts et taxes	(12 138)	(20 418)	
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	(61 808)	(69 830)	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	76 036	55 214	
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(246)	(200)	8.1
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	75 790	55 014	
Charges et produits financiers	(784)	3 207	9.3
Charges et produits exceptionnels	(2 533)	638	9.4
Impôts sur les résultats	(17 270)	(11 619)	9.5
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	55 203	47 239	
Intérêts minoritaires	(2 513)	(3 983)	
RESULTAT NET (part du groupe)	52 689	43 257	
Résultat par action (en euros)	526.89	432.57	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres <i>(en k€)</i>	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 31 décembre 2022	20 000	251	290 948	311 198	9 655	320 853
Variation de capital	-	-	-	-	2	2
Variation de périmètre	-	-	-	-	(2 339)	(2 339)
Dividendes versés	-	-	(20 530)	(20 530)	(4 380)	(24 910)
Résultat de l'exercice	-	-	43 257	43 257	3 983	47 239
Autres variations	-	-	(86)	(86)	86	-
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	(2)	(2)
Solde au 31 décembre 2023	20 000	251	313 589	333 839	7 006	340 845
Dividendes versés	-	-	(23 000)	(23 000)	(2 789)	(25 789)
Résultat de l'exercice	-	-	52 689	52 689	2 513	55 203
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	450	450
Solde au 31 décembre 2024	20 000	251	343 278	363 528	7 180	370 709

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€)	31/12/2024	31/12/2023	Note
Résultat net des entreprises consolidées	55 203	47 239	
<i>Dotation nette aux amortissements et provisions sur actifs immobilisés</i>	33 149	30 394	
<i>Dotation nette aux provisions pour risques et charges</i>	1 571	26 263	
<i>Plus ou Moins-values de cessions</i>	1 999	794	
<i>Variation des impôts différés</i>	(4 365)	(916)	
<i>Subventions inscrites au compte de résultat</i>	(350)	(471)	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	32 004	56 064	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	137 072	(172 007)	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	224 279	(68 703)	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(5 437)	(5 570)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(80 736)	(67 666)	
"Apport" Droits des concédants	134	1 507	
Cessions d'immobilisations corporelles	288	422	
Cessions d'immobilisations financières	200	-	
Incidence des variations de périmètre	-	(13 958)	
Autres encaissements et décaissements	(6 896)	(2 292)	
Subventions d'investissement recues	1 885	288	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(90 560)	(87 269)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(23 000)	(20 530)	
Dividendes versés aux minoritaires	(2 789)	(4 380)	
Souscription d'emprunts et dettes financières	55 802	152 793	8.9
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(196 644)	(13 701)	8.9
Augmentation de capital	450	2	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(166 180)	114 184	
Variation globale de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	(32 462)	(41 788)	
Trésorerie d'ouverture nette des découverts bancaires	134 684	176 471	8.4
Trésorerie de clôture nette des découverts bancaires	102 222	134 684	8.4
Variation globale de la trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	(32 462)	(41 788)	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

certifiée
conforme à l'original

5 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

5.1 COMMERCIALISATION D'ENERGIES

Dans la continuité de 2023, les prix sur les marchés de l'électricité et du gaz ont poursuivi leur décroissance avant de se stabiliser, à des niveaux qui restent cependant plus élevés qu'avant la crise énergétique. Ces conditions ont été favorables aux opérations de renouvellement des contrats, permettant à la société de consolider son haut de portefeuille. En gaz, la croissance des ventes a également repris sur le segment résidentiel, portée par le succès de la nouvelle offre Agilo indexée CRE lancée l'année précédente.

Dans ce contexte, la société a poursuivi ses actions concrètes de soutien aux clients ayant souscrit des contrats dans des conditions particulièrement défavorables, via une politique d'aides ciblées et l'octroi de facilités de paiement.

Sur l'ensemble des segments clients, des opérations de fidélisation, de développement et de conseils en économies d'énergie ont été menées tout au long de l'année.

5.2 EVOLUTION DU TARIF REGULE DE VENTE ET DU TARIF DE CESSION

L'année a été marquée par une hausse des prix du tarif réglementé de 8,6% TTC en moyenne au 1^{er} février 2024, avec un réajustement à la hausse de l'accise qui avait été diminuée au moment de la crise énergétique. Le tarif de cession de l'électricité, qui permet le sourcing de l'électricité vendue au tarif réglementé, a été ajusté à la hausse sur la base de ces évolutions.

5.3 CHAUFFAGE URBAIN ET PRODUCTION D'ELECTRICITE

Le développement du réseau de chauffage urbain s'est poursuivi en densifiant des zones déjà alimentées (quartiers du Sablon, de Queuleu et de Metz-Devant-les-Ponts, Le Ban-Saint-Martin) et en l'étendant sur des zones en développement (parc du Technopôle, coteaux de la Seille, ZAC de l'Amphithéâtre, Woippy).

Après avoir été déclaré attributaire de la nouvelle concession de Distribution de Service Public (DSP) de chauffage urbain à Maizières-lès-Metz, la société a pu mener les travaux de construction du réseau et d'une centrale biomasse. Ce nouveau réseau, baptisé Rivénergie Maizières-lès-Metz, s'étendra sur près de 7 kilomètres et utilisera plus de 90% d'énergies renouvelables. Il alimentera de nombreux quartiers de la commune, dont le centre-ville et le nouvel hôpital « Terres de Moselle », des bâtiments et équipements tertiaires, scolaires, sportifs ou culturels, soit l'équivalent de 2 600 logements de type F3.

La société a également été retenue par la commune de Talange, toujours dans le cadre d'une Délégation de Service Public, pour construire, exploiter et développer un nouveau réseau de chauffage urbain. Ce réseau, appelé Rivénergie Talange, sera alimenté par la chaufferie de Maizières-lès-Metz et desservira en chauffage et eau-chaude sanitaire des bâtiments et équipements tertiaires, scolaires, sportifs ou culturels situés dans de nombreux quartiers de Talange, dont le centre-ville. Le réseau sera déployé sur plus de 6 km et alimentera l'équivalent de 1 000 logements de type F3.

Ces deux nouveaux réseaux Rivénergie qui seront mis en service en 2025 permettront d'éviter le rejet de 7 500 tonnes de CO₂ d'origine fossile grâce à un mix énergétique performant basé sur de l'énergie renouvelable.

Les outils de production de Chambière ont également contribué à l'équilibre national du réseau électrique lors des pics de consommation de l'hiver. Ils ont par ailleurs bénéficié d'une valorisation au titre du mécanisme de capacité.

5.4 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE D'ENERGEM

L'activité de l'année 2024 sur le segment haut de portefeuille s'est distinguée par la poursuite de la montée en puissance de notre réseau d'apporteurs d'affaires qualifiés, qui a fortement contribué à la

croissance des volumes commercialisés.

énergem a ainsi consolidé sa dynamique de développement en alliant conquête de nouveaux clients sur l'ensemble du territoire et fidélisation des clients existants lors des renouvellements de contrats.

Parallèlement, l'accompagnement des clients dans leurs actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, la valorisation des certificats d'économie d'énergie et le développement des ventes de contrats gaz ont également été des axes stratégiques majeurs.

Les répercussions de la crise énergétique restent sensibles pour les clients ayant souscrit leur contrat lors des périodes de forte hausse des marchés. énergem a ainsi poursuivi son accompagnement grâce à des dispositifs d'aide sur mesure.

La satisfaction client reste l'un des piliers de la performance d'énergem, comme le confirme l'enquête menée en 2024, dont voici les principaux enseignements :

- 92% des clients sont satisfaits ou très satisfaits de leur contrat en offre de marché,
- 93% des clients sont satisfaits ou très satisfaits de la relation commerciale,
- 83% des clients sont prêts à recommander énergem auprès d'autres sociétés.

5.5 DEVELOPPEMENT D'EFLUID

L'année 2024 de la Société efluid SAS a été marquée par plusieurs points :

- Le passage en production de la version V15 chez la grande majorité des clients :
 - Une activité intense de recette de non-régression et d'accompagnement post mise en production chez ces clients,
 - La maintenance corrective et évolutive de la version V15.
- Une activité de maintenance et de suivi de production du client Enedis toujours soutenue ;
- Des prestations permettant de répondre à une activité réglementaire intense (chèque énergie, nouvelles redevances eau, généralisation des offres 4 postes Linky, ISP15, e-invoicing, e-reporting notamment) ;
- Une activité d'intégration toujours conséquente pour les clients utilisateurs d'efluid :
 - Les travaux d'intégration des nouvelles fonctionnalités de la V15 (nouvelles AEL par exemple),
 - La poursuite du déploiement eot HTA/BT+ dédié à la télérelève et la téléopération sur le marché haut de portefeuille,
 - Les débuts d'intégration d'eot BT sur le périmètre BT,
 - Les travaux d'intégration de l'application mapefluid permettant d'améliorer la capacité de la suite efluid à utiliser la puissance des outils cartographiques, notamment dans les domaines Eclairage Public ou des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques ;
- La poursuite de l'enrichissement fonctionnel et technique de la suite efluid ;
- Une activité d'intégration nouveaux clients très forte :
 - La poursuite du projet STEG en Tunisie,
 - La finalisation du projet d'intégration REBM et notamment une action majeure de formation de l'ensemble des utilisateurs de cette entreprise ainsi que sa mise en production en octobre 2024,
 - La finalisation des travaux d'intégration de EPGL dans la perspective de mise en production en janvier 2025,
 - Le début de l'intégration du projet Energis (Régie de Saint Avold).

5.6 INTEGRATION AU PERIMETRE DE RIVENERGIA TALANGE

La société Rivénergia Talange a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés à la date du 23/10/2023, filiale à 100% de UEM.

La société a été créée pour la gestion de la DSP du réseau de chaleur de la ville de Talange, c'est-à-dire l'activité de construction et exploitation du réseau de chaleur de Talange, selon les conditions décrites par le contrat de concession.

L'année fut marquée par la construction de la centrale de production de chaleur, la poursuite des travaux de développement du réseau et le raccordement des installations des clients.

La société est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale depuis l'exercice clos le 31 décembre 2024 (cf.note 7).

6 PRINCIPES COMPTABLES

6.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis conformément aux règlements n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques et ANC n°2014-03 relatif à la comptabilisation des passifs.

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

6.2 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION

Néant.

6.3 METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes des filiales arrêtés au 31 décembre.

Les comptes des sociétés dans lesquelles UEM dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrés globalement.

Les titres des sociétés conférant à UEM une influence notable du fait de la détention de plus de 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence à l'exception des entreprises non significatives. Au 31 décembre 2024, aucune participation n'a été consolidée selon cette méthode.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice sont consolidés à partir de leur date d'acquisition. De même, les résultats des sociétés cédées en cours d'exercice sont consolidés jusqu'à leur date de cession.

6.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des états consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs à la date de clôture ainsi que des produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges et des produits à recevoir concernant l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Toutefois, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, ces estimations et hypothèses sont régulièrement révisées et il est possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

6.5 PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

6.5.1 ACTIF IMMOBILISE

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation et ;

- La quote-part acquise des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Conformément au règlement de l'ANC n°2020-01 du 6 mars 2020, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Les écarts d'acquisitions des sociétés acquises sont déterminés à partir des situations nettes des comptes arrêtés à la date la plus proche des prises de participation. Ces calculs ont abouti à des écarts d'acquisitions positifs qui font l'objet d'une inscription à l'actif et d'une dotation aux amortissements au compte de résultat sur une durée de 15 ans pour les sociétés de production d'énergie éolienne, de 23 ans pour la société Eshema Hydro et de 10 ans pour les sociétés efluid SAS et Eole Plou.

Le Groupe effectue un test de dépréciation de l'écart d'acquisition en cas d'indice de perte de valeur : la valeur comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

- Immobilisations incorporelles

- Droit incorporel (« obligation d'achat »)

S'agissant de l'activité de production d'énergies renouvelables et dans le cas d'un rachat de sociétés exploitant des installations existantes, un actif incorporel correspondant à l'engagement d'EDF d'acquies pour une durée déterminée la production d'électricité sur la base d'un tarif garanti a été reconnu dans le cadre de l'affectation de l'écart de première consolidation.

Ce droit incorporel est évalué sur la base des prévisions des EBE (excédents bruts d'exploitation) tels qu'ils ressortent du plan d'affaires prévisionnel de ces installations.

L'écart de première consolidation est affecté à cet actif incorporel à hauteur des flux futurs actualisés générés sur la période couverte par la durée d'« obligation d'achat » ramenés sur l'ensemble des flux de la période d'exploitation.

Cet actif fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée résiduelle de l'« obligation d'achat ».

- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou créés par les sociétés du groupe, amortis linéairement selon leur durée probable d'utilisation soit généralement 1 an pour les logiciels « software », 5 ans pour les logiciels standards et 10 ans pour les logiciels spécifiques.

Les frais de recherche et développement ne sont immobilisés que s'ils satisfont l'ensemble des critères imposés par le règlement ANC n°2014-03.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, y compris les frais accessoires. Le coût des installations réalisées en interne inclut les coûts directs de main-d'œuvre, pièces et prestations ainsi que les coûts indirects de production (pour les installations de réseaux électriques, de réseaux de chauffage urbain et de vidéocommunication).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

Les sociétés du groupe exerçant leurs activités dans le cadre de concessions, l'actif immobilisé comprend des biens concédés par l'État ou les communes d'une part et les biens hors concession d'autre part.

6.5.1.1 BIENS EN CONCESSION

6.5.1.1.1 Concessions de distribution d'électricité

- Concessions de distribution publique (DP)

L'exploitation et le développement des réseaux de distribution publique du secteur d'UEM ont été effectués dans des conditions qui ont été confirmées par l'article 23 de la loi de 1946.

Le périmètre des concessions sur 142 communes correspond aux limites territoriales des différentes

communes.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution publique de l'énergie électrique existant au moment de la signature des contrats de concession, dans le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles qui seront établies par le concessionnaire ou par l'autorité concédante avec l'accord du concessionnaire.

En fin de concession, le concessionnaire doit remettre au concédant l'ouvrage en son état de fonctionnement.

Le concessionnaire s'acquitte de toutes les contributions qui sont à sa charge conformément aux clauses des contrats de concession (exploitation, développement et renouvellement des réseaux...).

À chaque renouvellement de la concession, l'autorité concédante décide ou non de laisser l'exploitation de la concession au concessionnaire.

En cas de non-renouvellement, le concessionnaire est tenu de remettre à l'autorité concédante les ouvrages et le matériel de la concession en état normal de service. L'autorité concédante est subrogée vis-à-vis des tiers aux droits et obligations du concessionnaire.

Le concessionnaire reçoit de l'autorité concédante une indemnité égale à la valeur non amortie réévaluée des ouvrages faisant partie de la concession dans la proportion de sa participation à leur établissement.

Le concessionnaire a seul droit de faire usage des ouvrages de la concession.

Conformément à la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, le Groupe comptabilise chaque année :

- Un amortissement industriel calculé sur la durée de vie des biens ;
- Une provision pour renouvellement correspondant à la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique.

Conformément aux préconisations du plan comptable général, UEM se base sur l'instruction fiscale (BOI-BIC-PROV-30-30-20-10-20130916) pour comptabiliser cette provision. Le montant maximal de la provision déductible à la clôture d'un exercice est égal à la différence entre le coût estimé de remplacement du bien à cette date et son prix de revient, affecté d'un coefficient progressif. Ce coefficient est égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien depuis sa mise en service sur sa durée totale d'utilisation. L'instruction fiscale précise en outre que lorsque la provision n'a pas été constituée au titre d'un exercice, il est admis qu'elle puisse être dotée ultérieurement dès lors que le bien concerné est en cours d'utilisation.

Par ailleurs, la participation du concédant dans le renouvellement des biens immobilisés se traduit par la constatation d'un droit du concédant.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- les lignes basse tension : 40 ans,
- les lignes HTA : 45 ans,
- les branchements : 40 ans,
- les compteurs : de 8 à 20 ans,
- les postes HTA/BT : de 3 à 50 ans selon les composants du poste,
- les transformateurs : 40 ans.

➤ Concession DSP

Le réseau de distribution au service public est exploité dans le cadre d'une concession signée avec l'État. La présente concession prend fin en 2038.

Font partie de la concession les lignes, les postes et, d'une manière générale, les ouvrages électriques existants et à construire, nécessaires à l'exercice par le concessionnaire de son activité de distribution aux services publics et de fourniture de l'énergie électrique à ses clients, à l'exclusion des ouvrages de production. Relèvent donc en principe de cette description les installations des tensions de la classe

HTB2, HTB1 et HTA (hors Metz).

Les biens concédés font l'objet :

- d'un amortissement industriel linéaire, calculé sur la durée de vie prévue des biens,
- d'une provision pour renouvellement calculée sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique du bien.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Lignes HTA, HTB1, HTB2 : 45 ans sauf lignes aériennes HTB : 50 ans,
- Postes HTA, HTB1, HTB2 : de 10 à 45 ans selon les composants du poste,
- Postes de répartition : de 40 à 50 ans.

6.5.1.1.2 Concessions hydrauliques

L'État a concédé à la Ville de Metz, dans le cadre d'un cahier des charges, l'aménagement et l'exploitation des centrales de Wadrinau (décret du 5 octobre 1957, fin de concession 2032), de Jouy aux Arches (décret du 21 janvier 1970, fin de concession 2041) et d'Argancy (arrêté du 13 avril 2007, fin de concession 2047).

La Ville de Metz a passé des conventions avec UEM pour Wadrinau, Jouy et Argancy, aux termes desquelles UEM s'engage à construire et à exploiter dans les conditions prévues par les cahiers des charges lesdites centrales.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Génie civil : de 40 à 50 ans,
- Aménagements des barrages : 25 ans,
- Équipements hydrauliques : 20 ans.

6.5.1.1.3 Réseaux de chauffage urbain

UEM s'est vu confier la concession du réseau de chauffage urbain de Metz Est en 2005. Cette concession a pour objet d'assurer la gestion du service de production et de distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage de locaux et la production d'eau chaude sanitaire.

Les ouvrages concédés comprennent principalement :

- L'ensemble des installations nécessaires à la production, au transport et à la distribution de fluides thermiques (centrale y compris bâtiments, canalisations, installations primaires en sous-stations...),
- L'ensemble des terrains nécessaires à l'implantation des ouvrages (caniveaux, canalisations...) dont la jouissance a été confiée au concessionnaire,
- Les ouvrages et biens mobiliers et immobiliers acquis par le concessionnaire en cours d'exécution de contrat,
- Les installations et/ou ouvrages qui seraient réalisés ou modifiés ultérieurement, notamment les extensions et les renforcements effectués en cours de concession.

Le contrat a été conclu sur la base d'une durée de 10 ans à compter du 1er juillet 2005, pouvant être porté par voie d'avenant et en application de l'article 3 de la convention de délégation de service public à 20 ans en cas de raccordement de deux zones urbaines décrites au contrat.

Le constat a été fait qu'UEM a étendu sur réseau et a obtenu le raccordement de ces deux zones. Les conditions ont donc été remplies pour passer la durée du contrat de délégation de service public à 20 ans.

Par ailleurs, le 17 décembre 2009, UEM a été reconduit en tant que délégataire de service public de transport et de distribution de chaleur du réseau de Metz Cité pour une durée de 15 ans.

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Réseau de chauffage urbain : 35 ans,

- Sous stations : 20 ans.

À l'expiration de la concession, les ouvrages et équipements identifiés dans l'inventaire comme faisant partie de la catégorie des biens de retour sont remis à la collectivité moyennant une indemnité correspondant à la valeur nette comptable des biens. Concernant les biens de reprise, la collectivité ou le nouvel exploitant auront la faculté de procéder au rachat des biens concernés. La valeur de rachat est fixée à l'amiable ou à dire d'expert.

6.5.1.2 BIENS PROPRES

Les durées d'amortissement les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Bâtiments administratifs et commerciaux : 50 ans,
- Autres constructions : de 10 à 32 ans,
- Agencements des constructions : 10 ans,
- Générateurs de vapeur et turbine à gaz : 25 ans,
- Installations techniques : de 7 à 15 ans,
- Matériel et outillage industriels : de 7 à 15 ans,
- Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 15 ans,
- Matériels de transport : 5 ans,
- Outils informatiques : 5 ans.

➤ Crédit-bail

Aucune société du groupe n'est locataire d'un bien dans le cadre d'un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition.

➤ Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir de la quote-part des capitaux propres détenue corrigée des perspectives d'évolution.

Les prêts et créances financières sont comptabilisés à la valeur historique diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

➤ Dépréciation des immobilisations

Le Groupe apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

6.5.2 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks, fondée sur une analyse de la nature et de la rotation des articles stockés, est comptabilisée afin de prendre en compte les risques de non-valeur.

Les stocks intègrent des quotas d'émission de gaz à effet de serre, des certificats de capacité ainsi que des certificats d'économie d'énergie.

6.5.3 CREANCES

Les créances clients et tiers sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée selon la méthode suivante :

- Le risque d'impayé est apprécié individuellement pour les créances associées à des dossiers de redressement ou de liquidation judiciaire, de rétablissement personnel, de surendettement, confiés à l'huissier ainsi que pour les créances sur travaux et prestations.
- Pour les autres créances, la provision est estimée créance par créance prenant en compte l'ancienneté des créances. La provision s'applique pour les créances cessées de 6 mois à 1 an à hauteur de 70 % du montant HT et pour les créances cessées à compter de plus d'un an à hauteur de 100% du montant HT.

Les comptes rattachés comprennent également le montant des factures à établir, notamment relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

6.5.4 TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les valeurs mobilières de placement (VMP). Celles-ci sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur valeur d'achat.

6.5.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre notamment des redevances de maintenance de logiciel et le versement de primes liées à des dossiers de certificats d'économies d'énergie en cours d'instruction.

6.5.6 IMPOTS

Cette rubrique comprend l'impôt sur les bénéfices et exigible sur le résultat ainsi que les impôts différés.

Les impôts différés sont enregistrés sur certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées ainsi que sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité.

Ils incluent également les impôts non récupérables portant sur des distributions de dividendes décidées ou probables.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon l'approche bilancielle qui consiste à constater un actif ou un passif d'impôt différé sur toute différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des retraitements fiscalisés ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fin d'exercice et sont compensés au sein de chaque entité fiscale.

6.5.7 DROITS DU CONCEDANT

Ce poste est la traduction d'un engagement financier vis-à-vis des concédants. Il enregistre trois natures de flux :

- Les financements d'immobilisations versés par les concédants,
- Les financements sur devis par les tiers pour le compte de l'autorité concédante,
- Le montant de la provision pour renouvellement utilisée se rapportant aux ouvrages renouvelés et non encore amortis.

6.5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers,

et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment le renouvellement des immobilisations en concession, les engagements de retraite et assimilés, le gros entretien ainsi que le démantèlement et le désamiantage d'outils de production sur le site de Chambière.

Au sein de la société énergreen production, des filiales de la société Les Centrales de Lorraine ainsi que de la société Eole Plou des provisions pour démantèlement sont constituées dans les comptes conformément à l'arrêt du 26 août 2011 relatif à la mise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent qui détermine une garantie d'un coût forfaitaire de 50 000€ par unité de production d'énergie. La contrepartie de cette provision est un « actif de démantèlement » comptabilisé en actif corporel qui est amorti linéairement.

6.6 PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

6.6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du groupe est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie (fourniture et acheminement) et de prestations de service.

Les quantités d'énergie livrée non relevée et non facturée sont déterminées sur la base des quantités livrées sur le réseau et des quantités facturées et valorisées selon une ventilation prévisionnelle des consommations par tarif.

La méthode de comptabilisation retenue pour les contrats à long terme est la méthode à l'avancement, considérée comme préférentielle par le PCG (art. 380-1).

Le pourcentage d'avancement est issu du rapport « Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux ou des services ».

La production et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'avancement du projet tel qu'estimé ci-dessus.

Les pertes prévisibles à terminaison d'affaires en cours sont provisionnées. Elles sont déterminées en comparant le prix de vente au coût de revient du projet.

6.6.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

Ce poste inclut :

- Les travaux sur les réseaux de chaleur réalisés par le personnel d'UEM et ayant le caractère d'investissements ;
- Certains travaux réalisés par le personnel d'efluid SAS concourant à la mise en place de nouveaux outils logiciels ;
- La valeur de la main-d'œuvre du personnel de réséda et des consommations de stocks imputées sur des projets d'investissements (renforcement et renouvellement des réseaux électriques dont notamment les réseaux HTA, et reconstruction de postes source).

6.6.3 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la compensation service public d'électricité.

6.6.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de la société sont considérés comme des éléments exceptionnels.

6.6.5 RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre d'actions composant le capital.

7 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

7.1 ÉVOLUTION DU PERIMETRE

Au cours de l'exercice 2024, il n'y eu aucune variation de périmètre.

7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2024

Le périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2024 est le suivant :

Sociétés	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation 2024	Méthode de consolidation 2023
UEM SAEML	Production et fourniture d'énergies	Société mère	Société mère	-	-
RESEDA SA	Gestion de réseaux de distribution d'électricité	100%	100%	IG	IG
ENERGEM SAS	Fourniture d'énergie	100%	100%	IG	IG
ENERGREEN PRODUCTION SAS	Production d'énergies	100%	100%	IG	IG
EFLUID SAS	Edition efluid	70%	70%	IG	IG
ENERGREEN SERVICES	Holding	100%	100%	IG	IG
SAS LES CENTRALES DE LORRAINE	Holding	100%	100%	IG	IG
SAS IPER EOL RARONVILLE DESTRY	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG
SAS IPER EOL ESTL	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG
SARL IPER EOL THICOURT	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG
SA ESHEMA HYDRO	Production d'électricité	100%	100%	IG	IG
SAS EOLE PLOU	Production d'électricité	87%	87%	IG	IG
SAS RIVENERGIA MAZIERES LES METZ	Production et distribution de chauffage urbain	100%	100%	IG	IG
SAS RIVENERGIA TALANGE	Distribution de chauffage urbain	100%	100%	IG	-
SAS H2 METZ	Production et distribution d'hydrogène	80%	80%	IG	IG

La société Rivénergia Talange, détenue à 100 % par UEM depuis 2023, est désormais considérée comme significative et est donc intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale. La société Smartside, qui était détenue à 37,5 % par réséda et n'entrait pas dans le périmètre de consolidation, a été cédée au cours de l'exercice pour 0,2 M€ (cf. note 8.14).

8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

8.1 ACTIF IMMOBILISE

8.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en k€)	Frais de recherche et développement	Brevets, licences, marques, logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Solde au 31 décembre 2022	-	11 969	3 495	4 483	19 947
Affectation écart d'acquisition	-	11 661	-	-	11 661
Acquisitions et autres augmentations	12	1 222	-	4 336	5 570
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2)	(2 680)	(897)	-	(3 579)
Production immobilisée	-	2 458	-	(2 470)	(12)
Solde au 31 décembre 2023	11	24 630	2 598	6 349	33 587
Acquisitions et autres augmentations	-	2 284	-	3 195	5 479
Dotation aux amortissements et dépréciations	(2)	(3 947)	(897)	-	(4 847)
Production immobilisée	-	3 472	-	(3 472)	-
Solde au 31 décembre 2024	8	26 438	1 701	6 072	34 219

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- Les logiciels créés ou acquis par le Groupe. Il s'agit principalement des logiciels spécifiques à l'activité de distribution d'électricité, notamment de cartographie du réseau, ainsi que des outils informatiques nécessaires à la conception de la solution efluid. Les logiciels comprennent également l'affectation de l'écart d'acquisition efluid pour un montant de 11,6 M€ (cf. note 8.1.2).
- Les autres immobilisations relatives à l'« obligation d'achat » (montant net de 1,7 M€) concernent le Groupe Les Centrales de Lorraine.

8.1.2 ÉCART D'ACQUISITION

(en k€)	Ecart d'acquisition Les Centrales de Lorraine	Ecart d'acquisition Allondrelle	Ecart d'acquisition Eshema / Fmh	Ecart d'acquisition Plou	Ecart d'acquisition Efluid	Total Ecart d'acquisition
Solde au 31 décembre 2022	950	33	697	464	-	2 145
Acquisitions	-	-	-	-	11 661	11 661
Affectation écart d'acquisition	-	-	-	-	(11 661)	(11 661)
Dotation aux amortissements	(158)	(6)	(36)	-	-	(200)
Solde au 31 décembre 2023	792	27	662	464	-	1 945
Dotation aux amortissements	(158)	(6)	(36)	(46)	-	(246)
Solde au 31 décembre 2024	634	22	626	418	-	1 699

8.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PRIVE

(en k€)	Terrains	Agencements et aménagements des terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillage industriels	Autres immobilisations corporelles	Total
Solde au 31 décembre 2022	3 630	265	41 309	68 145	3 855	117 204
Acquisitions	320	-	309	1 461	1 568	3 658
Cessions et mises au rebut	-	-	(342)	0	(5)	(347)
Dotation aux amortissements et dépréciations	-	(34)	(2 852)	(7 241)	(1 254)	(11 381)
Transfert	-	-	143	1 788	389	2 320
Solde au 31 décembre 2023	3 950	231	38 567	64 153	4 554	111 454
Acquisitions	865	63	2 247	9 454	871	13 500
Cessions et mises au rebut	-	-	-	-	(26)	(26)
Dotation aux amortissements et dépréciations	-	(32)	(2 933)	(8 005)	(1 486)	(12 456)
Transfert	-	-	1 896	21 302	643	23 841
Solde au 31 décembre 2024	4 816	262	39 777	86 904	4 556	136 314

Les immobilisations corporelles du domaine privé comprennent notamment les installations liées à la production électrique (turbine à gaz, chaudières...), les bâtiments du siège social, ainsi que les parcs de production d'énergie renouvelable.

Au 31 décembre 2024, les principales acquisitions et mises en service des immobilisations du domaine privé concernent principalement :

- La mise en service du parc éolien de Plou,
- L'acquisition de terrains et bâtiments dont le nouveau plateau de la Manufacture.

8.1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE

(en k€)	Distribution au service public	Distribution publique	Force hydraulique	Vidéo-communication	Chauffage urbain	Total
Solde au 31 décembre 2022	113 354	162 192	3 169	(0)	80 967	359 682
Acquisitions	4 791	6 820	-	-	4 893	16 504
Cessions et mises au rebut	(434)	(389)	-	-	(91)	(913)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(3 658)	(7 300)	(229)	-	(4 045)	(15 233)
Transfert	3 260	6 094	2	-	6 068	15 425
Solde au 31 décembre 2023	117 314	167 417	2 942	(0)	87 792	375 465
Acquisitions	1 718	9 977	185	-	7 481	19 361
Cessions et mises au rebut	(447)	(441)	-	-	(326)	(1 214)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(5 363)	(6 560)	(236)	-	(4 465)	(16 625)
Transfert	690	5 470	-	-	10 859	17 019
Solde au 31 décembre 2024	113 911	175 863	2 890	(0)	101 342	394 006

Au 31 décembre 2024, les principales acquisitions et mises en service des immobilisations du domaine concédé concernent :

- Des travaux liés aux réseaux basse et moyenne tension pour 12,6 M€,
- Des travaux de raccordement et de rénovation de réseaux de chauffage urbain pour 15,6 M€,
- Les créations ou rénovations de sous-stations pour 2,6 M€.

8.1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

(en k€)	Immobilisations corporelles en cours
Solde au 31 décembre 2022	31 069
Acquisitions	48 024
Transfert en immobilisations	(18 514)
Solde au 31 décembre 2023	60 578
Acquisitions	47 384
Transfert en immobilisations	(40 770)
Solde au 31 décembre 2024	67 193

Au 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles en cours concernent principalement :

- La poursuite du chantier de reconstruction des postes sources et le renouvellement de réseau électrique,
- Les travaux de renouvellement et de développement des réseaux de distribution de chauffage urbain pour 11,8 M€.

8.1.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en k€)	Titres de participation	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres créances immobilisées	Total
Solde au 31 décembre 2022	228	1 876	8 752	15 300	26 155
Acquisitions et autres augmentations	1	172	2 474	145	2 792
Cessions et autres diminutions	-	-	(500)	-	(500)
Solde au 31 décembre 2023	229	2 048	10 726	15 444	28 447
Acquisitions et autres augmentations	3	306	2 831	3 941	7 081
Cessions et autres diminutions	(223)	(14)	(170)	-	(407)
Solde au 31 décembre 2024	10	2 340	13 386	19 385	35 121

8.1.6.1 PRETS

Au 31 décembre 2024, les prêts incluent principalement les versements aux organismes collecteurs dans le cadre de la participation de l'employeur à l'effort construction pour 2,3 M€.

8.1.6.2 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le montant des dépôts et cautionnements versés s'élève à 13,4 M€ et concerne principalement :

- Les consignations données pour 1,9 M€ au titre de la garantie des installations classées conformément aux articles L-516-1 et R516-1 et 2 du code de l'environnement,
- La consignation donnée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par énergem pour 9,4 M€, au titre de l'approvisionnement via le dispositif ARENH.

8.1.6.3 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES

Les autres créances immobilisées sont relatives à des dépôts à terme des filiales du Groupe Les Centrales de Lorraine pour un montant de 10,3 M€ ainsi qu'un placement 9,1 M€ réalisé par UEM sur un fonds dédié à composante principale obligataire.

8.2 STOCKS ET EN-COURS

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
<u>Stocks incorporels :</u>			
Stocks de capacités		5 512	10 095
Stock CEE		27 961	22 362
Stock quotas CO2		2 303	1 420
<u>Stocks corporels :</u>			
Matériels centrales thermiques		7 226	6 734
Câbles et matériels électriques		3 568	3 580
Combustibles		755	1 415
Autres		921	928
Total valeur brute stocks		48 246	46 534
Dépréciations des stocks		(3 664)	(4 059)
Dotations de l'exercice		(15)	(1 163)
Reprises de l'exercice		410	13
Valeur nette stocks		44 582	42 475
Travaux en cours (dont en cours de CEE)		5 564	1 813
Valeur nette des stocks et travaux en cours		50 146	44 288

8.3 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Echéancier	(en k€)	Total montant brut	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Dépréciation	Total montant net
Créances clients et comptes rattachés		296 801	291 903	4 898	(5 400)	291 401
Créances sociales		99	99	-	-	99
Créances fiscales		28 078	28 078	-	-	28 078
Autres débiteurs divers		33 660	33 660	-	-	33 660
Divers		190 063	190 063	-	-	190 063
Comptes de régularisation		5 248	5 248	-	-	5 248
Clients et autres créances au 31 décembre 2024		553 949	549 051	4 898	(5 400)	548 549

8.3.1 CREANCES CLIENTS

Au 31 décembre 2024, les créances clients brutes s'élèvent à 296,8 M€ et incluent majoritairement l'énergie livrée non relevée et non facturée, dénommée « énergie en compteurs » et les factures à établir pour 168,5 M€.

Les quantités d'énergie livrées non relevées et non facturées sont déterminées à partir des achats et des ventes connues ou certaines.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 5,4 M€.

8.3.2 AUTRES CREANCES

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et comptes rattachés		91	101
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		9	9
Taxe sur la valeur ajoutée		16 625	16 638
Autres impôts et taxes et versements assimilés		11 453	24 863
Débiteurs divers		33 660	3 449
Divers		190 063	347 959
Total Autres créances		251 901	393 019

Les autres créances sont constituées de créances fiscales et sociales à hauteur de 27,7 M€.

Le poste « Divers » est principalement composé des versements de dépôts *d'initial margin* liés aux opérations d'achats d'électricité sur le marché pour 160 M€.

8.4 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur mobilières de placement		2 407	-
Dépôts à terme		61 900	54 500
Autres		109 733	120 410
Solde de la trésorerie active		174 040	174 910
Concours bancaires		(71 818)	(40 227)
Solde de la trésorerie passive		(71 818)	(40 227)
Solde de la trésorerie nette		102 222	134 684

Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement sont composées d'obligations. À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de ces placements était proche de leur valeur liquidative.

8.5 IMPOTS DIFFERES

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
- Activation de reports déficitaires		3 596	3 097
- Annulation des provisions réglementées		(554)	(915)
- Différences temporaires		20 276	16 771
Solde net par nature		23 318	18 953

Les différences temporaires proviennent principalement des retraitements liés aux passifs sociaux.

Les reports déficitaires activés concernent principalement effluid. L'intégralité des déficits de la société effluid a été activé compte tenu des perspectives de résultat de ces sociétés et de la probabilité élevée de recouvrement de ces déficits.

Le stock d'impôts différés se détaille comme suit :

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Impôt différé actif net		29 351	23 948
Impôt différé passif		(6 034)	(4 996)
Solde net d'impôt différé		23 318	18 953

8.6 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, le capital social d'UEM s'élève à 20 M€ composé de 100 000 actions.

Le résultat net par action s'élève à 526,89 euros en 2024 contre 432,57 euros en 2023.

8.7 PASSIFS LIÉS AUX BIENS EN CONCESSIONS

	(en k€)	Droits des concédants	Provision pour renouvellement	Total
Solde au 31 décembre 2022		108 015	148 355	256 370
Augmentation		3 208	-	3 208
Diminutions		(67)	-	(67)
Dotations de l'exercice		-	6 960	6 960
Reprises		(2 885)	-	(2 885)
Reclassement		1 945	(1 945)	-
Solde au 31 décembre 2023		110 216	153 370	263 586
Augmentation		183	-	183
Diminutions		(326)	-	(326)
Dotations de l'exercice		-	9 906	9 906
Reprises		(1 138)	(1 249)	(2 387)
Reclassement		2 643	(2 643)	-
Solde au 31 décembre 2024		111 578	159 384	270 962

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité (DP) et à la concession de service public (DSP).

Les passifs spécifiques liés aux concessions sont constitués de passifs sur les biens renouvelés et de passifs sur les biens à renouveler.

8.7.1 DROITS DES CONCEDANTS

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens renouvelés correspondent aux droits du concédant et se répartissent de la manière suivante :

- La contre valeur des biens correspond à la valeur non amortie des biens en concessions,
- Le financement du concessionnaire non amorti correspondant à la part financée par le concessionnaire non amortie sur les biens à l'actif concédé,
- L'amortissement du financement du concédant sur la durée de vie des biens concédés.

La progression des droits du concédant de 1,7 M€ résulte principalement de :

- La part financée par les concédants sur les acquisitions de l'exercice 2024 pour 0,2 M€,
- L'amortissement du droit du concédant correspondant aux biens renouvelés pour -1,1 M€,
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour 2,6 M€.

8.7.2 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT

Les passifs spécifiques des concessions sur les biens à renouveler correspondent à l'obligation qui incombe au concessionnaire de procéder au renouvellement des biens durant la durée du contrat de concession. Cette obligation se traduit par la constitution d'une provision pour renouvellement.

Conformément à l'instruction fiscale du 18 juin 1998 [BOI 4E-3-98] dont les dispositions de l'instruction ont été reprises dans le BOFIP (BOI-BC-PROV-30-30-20-10 et BOI-BC-PROV-30-30-20-20), cette dernière est calculée sur la différence entre la valeur prévisionnelle de remplacement et la valeur d'achat des biens. Elle est dotée chaque année en fonction du coût prévisionnel de remplacement à l'identique.

La valeur de remplacement est calculée à partir de l'indice du coût à la construction moyenné sur 5 ans.

La provision pour renouvellement est calculée sur l'ensemble des biens de retour sur lesquels il existe une obligation contractuelle de renouvellement.

En 2024, le stock de provisions pour renouvellement s'élève à 160,6 M€ et les variations de l'année s'expliquent par :

- La dotation annuelle pour 9,9 M€,
- Le transfert de la provision pour renouvellement vers les droits du concédant pour -2,6 M€.

Sur la période, les passifs liés aux biens en concession augmentent de 6,1 M€ en raison des éléments suivants :

- Dotation à la provision pour renouvellement pour 9,9 M€,
- L'amortissement pour renouvellement pour -1,2 M€,
- Amortissement de la provision pour renouvellement des biens renouvelés pour -2,6 M€.

8.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour passifs sociaux :

(en k€)	Charges de personnel avantages à long terme	Charges de personnel avantages postérieurs à l'emploi	Total
Solde au 31 décembre 2022	9 488	57 240	66 729
Dotations de l'exercice	535	8 431	8 966
Reprises utilisées	(768)	(4 620)	(5 388)
Reprises liées au transfert des agents (*)	-	(599)	(599)
Solde au 31 décembre 2023	9 255	60 453	69 708
Dotations de l'exercice	4 423	6 038	10 461
Reprises utilisées	(1 429)	(4 038)	(5 468)
Reprises liées au transfert des agents (*)	-	(293)	(293)
Solde au 31 décembre 2024	12 248	61 554	73 804

(*) Flux au titre des agents passant du statut actif à retraité sur la période.

Provisions pour autres passifs :

(en k€)	Grosses réparations	Garanties données aux clients	Litiges	Autres risques et charges	Total
Solde au 31 décembre 2022	4 974	6 087	2 014	3 909	16 984
Dotations de l'exercice	548	25	1 139	17 121	18 833
Reprises utilisées	(542)	(6)	(61)	(1 316)	(1 925)
Solde au 31 décembre 2023	4 981	6 106	3 092	19 713	33 892
Dotations de l'exercice	1 074	894	897	-	2 866
Reprises utilisées	(1 400)	-	-	(11 600)	(13 000)
Reclassements	-	-	-	425	425
Solde au 31 décembre 2024	4 655	7 001	3 988	8 538	24 182

8.8.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES A LONG TERME

8.8.1.1 RENTES D'INVALIDITE

Les agents statutaires en activité de service peuvent bénéficier de prestations dès lors qu'ils présentent une invalidité conduisant à une réduction des deux tiers de leur capacité de travail ou de gain.

Cette invalidité résulte soit d'une longue maladie (maladie ou accident non professionnels) soit d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

La provision constatée par le Groupe UEM, conformément à la méthode retenue par la CNIEG, correspond à la valeur actuelle probable des prestations de rentes d'invalidité en cours de service.

8.8.1.2 ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES (AT-MP)

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les prestations relèvent du livre IV du code de la sécurité sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

L'engagement provisionné par le Groupe UEM correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires des prestations en cours de services de rentes AT-MP compte tenu des éventuelles réversions.

8.8.1.3 CONGES SPECIAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate bénéficient l'année précédant leur départ à la retraite de congés exceptionnels pour un total de 18 jours.

Ces congés constituent un avantage à long terme et l'engagement correspondant est provisionné par le Groupe UEM à hauteur de la valeur actuelle probable de la charge salariale qu'ils représentent.

8.8.2 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

8.8.2.1 RETRAITES

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 relèvent des Pouvoirs publics.

Suite à la réforme des régimes spéciaux de retraite intervenue en 2008, l'annexe III de ce décret a été profondément modifiée par les décrets n°2008-69 du 22 janvier 2008 et n°2008-627 du 27 juin 2008.

Le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement, défini par les articles 16 à 23 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (régime général, ARRCO, AGIRC) ;
- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques ante 2004 » afférents aux activités régulées (activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) ;
- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement
 - de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux droits spécifiques ante 2004 afférents aux activités concurrentielles (c'est-à-dire autres que les activités régulées de transport et de distribution),

- et de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux droits spécifiques post 2004 ;

La provision constituée par le Groupe UEM et relative aux engagements à la charge de l'entreprise, au titre du régime de retraites des agents statutaires, couvre donc les 3 éléments suivants :

- les droits spécifiques ante 2004 non régulés,
- les droits spécifiques post 2004 (régulés et non régulés),
- les engagements relatifs au financement des cotisations dues au titre de la période de préretraite au sens des conventions financières signées entre la CNIEG et la CNAV, l'ACOSS, l'AGIRC-ARRCO

8.8.2.2 FRAIS DE GESTION CNIEG

La CNIEG assure la gestion et le versement des pensions auprès des inactifs. Les frais de gestion de la CNIEG, à la charge des entreprises des IEG, sont donc également provisionnés.

8.8.2.3 AIDE AUX FRAIS D'ÉTUDES DES INACTIFS

L'aide aux frais d'étude (AFE) est une prestation familiale statutaire ayant pour but d'apporter une aide aux agents titulaires d'une pension de vieillesse ou d'invalidité du régime spécial des IEG, dont les enfants poursuivent leurs études après 20 ans, âge où les prestations familiales légales cessent d'être allouées.

Un accord relatif aux frais de scolarité est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2011. Il a instauré l'Aide aux Frais d'Etudes (AFE), qui s'est progressivement substitué à l'Indemnité Compensatrice de Frais d'Etude (ICFE).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (AFE versée aux ayants droit et aux ouvriers-droit inactifs) est provisionné.

8.8.2.4 INDEMNITE DE SECOURS IMMEDIAT

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité. Elle est versée aux ayants droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire à 3 fois le forfait du régime général (3 450 €).

Seul l'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi (indemnités susceptibles d'être versées aux personnes en inactivité) est évalué.

- Agents inactifs

L'engagement provisionné par le Groupe UEM correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base du montant de la retraite en cours de service.

- Agents actifs

L'engagement provisionné par le Groupe UEM correspond à la valeur actuelle probable des capitaux décès calculés sur la base d'un montant de retraite calculé à partir du salaire de fin de carrière et des services validés à la date de l'évaluation.

8.8.2.5 AVANTAGE EN NATURE ENERGIE

Les agents retraités des entreprises IEG, ayant rempli les conditions d'ancienneté de 15 ans, ou leur conjoint survivant, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leurs consommations de gaz et d'électricité. La différence entre les consommations facturées aux agents retraités et les consommations valorisées au prix de cession normatif est à la charge de l'employeur. Il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi.

L'engagement du Groupe UEM correspond à la valeur actuelle probable des consommations des

agents, pendant leur période d'inactivité, valorisée au coût de revient unitaire des consommations, net de la quote-part refacturée aux agents.

8.8.2.6 INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Les agents disposant de 15 ans d'activité dans le secteur des IEG bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement provisionné par le Groupe UEM correspond à la valeur actuelle nette probable des droits des agents statutaires au moment de leur départ à la retraite.

8.8.3 HYPOTHESES ACTUARIELLES

Le groupe UEM applique la recommandation 2003-R01 du CNC et comptabilise l'intégralité des engagements à prestations définies.

Ces engagements tiennent compte des salaires de fin de carrière, de l'âge de départ en retraite (en fonction des bonifications éventuelles liées au nombre d'enfants, la qualification des services...), des réversions aux ayants droits et des probabilités de présence et de survie des agents.

Le taux d'actualisation des passifs est de 3,25 % au 31 décembre 2024 (4% en 2023), pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et des taux de marché sur des maturités équivalentes à la durée des engagements évalués.

L'impact à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation sur le total des engagements est respectivement de -4,7 % et de +5,0 %.

Le taux de rendement attendu des actifs externalisés sur les retraites est de 2,2 % au 31 décembre 2024.

À compter des comptes 2012, le groupe UEM a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la recommandation de lisser les écarts actuariels sur la maturité résiduelle des engagements postérieurs à l'emploi.

8.8.4 DECOMPOSITION DE LA PROVISION POUR PASSIFS SOCIAUX AU 31/12/2024

8.8.4.1 SITUATION AU 31/12/2024

en k€	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation	129 433	10 941	140 373
Juste valeur des actifs du régime	37 754		37 754
Valeur nette de l'obligation	91 678	10 941	102 619
Engagements comptabilisés au bilan	63 391	10 941	74 332
Ecart actuariel non comptabilisé	28 287		28 287

8.8.4.2 EVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements au 31/12/2023 (en k€)	70 285
Coût des services rendus	4 369
Charge nette financière	4 213
Variation des écarts actuariels	1 832
Prestations versées	-5 565
Rendement attendu des actifs de couverture	-801
Engagements au 31/12/2024 (en k€)	74 332

8.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

La décomposition de ces emprunts et dettes financières est la suivante :

(en k€)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	255 111	54 683	(192 031)	117 763
Autres dettes financières	6 712	774	(4 120)	3 366
Intérêts courus	588	345	(492)	441
Sous-total	262 411	55 802	(196 644)	121 570
Concours bancaires	40 227	31 591	-	71 818
Total	302 638	87 393	(196 644)	193 388

Au 31 décembre 2024, les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 117,8 M€ et se composent principalement :

- De lignes de crédits confirmés destinées à répondre aux appels de marge (33,9 M€) ;
- D'emprunts destinés à financer des moyens de production d'énergie renouvelable et de réseau de chaleur (51,7 M€) ;
- D'emprunts destinés à financer la construction d'une centrale biomasse et d'une turbine de cogénération (7,5 M€) ;
- D'emprunts destinés à financer le développement des réseaux électriques (17,7 M€) ;
- D'emprunts destinés à financer l'achat ou la construction de bâtiments à usage de bureaux (4,6 M€).

Les autres dettes financières sont constituées de dépôts de garantie reçus dans le cadre de contrats de vente d'énergie.

8.10 AUTRES DETTES

Echéancier (en k€)	Total	Moins d'1 an
Avances et acomptes reçus	53 543	53 543
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 313	100 313
Dettes sur immobilisations	2 857	2 857
Dettes sociales	21 882	21 882
Dettes fiscales	62 578	62 578
Autres dettes	257 207	257 207
Comptes de régularisation	9 862	9 862
Autres dettes au 31 décembre 2024	508 243	508 243

8.10.1 DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et comptes rattachés	14 051	9 370
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 831	7 638
Impôt sur les sociétés	5 932	857
Taxe sur la valeur ajoutée	30 141	24 729
Autres impôts, taxes et versements assimilés	26 505	27 921
Total Dettes fiscales et sociales	84 460	70 515

L'augmentation des dettes fiscales et sociales de 12,4 M€ est principalement liée à :

- La hausse des dettes de personnel pour 4,5 M€ ;
- La hausse de l'impôt sur les sociétés pour 4,8 M€ ;
- La hausse des dettes relatives à la TVA pour 4,8 M€ corrélative à l'augmentation des créances clients et donc de la TVA et des taxes spécifiques à l'énergie collectée ;

- La baisse des autres impôts et taxes pour -1,9 M€, en lien avec le règlement des charges du service public.

8.10.2 AUTRES DETTES

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Avances sur consommation		4 203	4 187
Charges à payer		3 704	3 292
Autres dettes		249 300	292 045
Total Autres dettes		257 207	299 524

Les autres dettes diminuent de 42,3 M€ entre 2023 et 2024 principalement suite à une baisse très significative des appels de fonds faits dans le cadre du dispositif enercom.

9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

9.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de produits issus de :

- La vente d'énergies pour 864 M€ (865 M€ en 2023) ;
- Les prestations d'intégration fonctionnelle, contrats de maintenance et licences d'exploitation pour 54,5 M€ (49,5 M€ en 2023) ;
- Les prestations de services en matière d'entretien de sous-stations de chauffage urbain et raccordement aux réseaux de chauffage urbain, de vidéocommunication et éclairage public, prestations liées à la vente d'électricité, ainsi que des ventes de certificats d'économie d'énergie pour 35,1 M€ (30,9 M€ en 2023) ;
- L'acheminement de l'électricité hors groupe pour 12,8 M€ (12,4 M€ en 2023).

9.2 ACHATS CONSOMMES

9.2.1 ACHATS D'ELECTRICITE

9.2.1.1 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS DU MARCHE LIBRE

Les achats et ventes pour les clients du marché libre (561,8 M€) sont effectués via des transactions réalisées sur les marchés organisés, en bilatéral ou dans le cadre de l'ARENH.

9.2.1.2 APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS EN OFFRES REGLEMENTEES

Ces achats prennent en compte les achats à EDF (85,2 M€), effectués au tarif de cession, conformément au contrat signé le 15 décembre 2006.

9.2.1.3 OBLIGATIONS D'ACHAT

Ces achats (19,2 M€) intègrent :

- Les achats d'électricité produite à partir de Biogaz sont réalisés conformément à l'arrêté du 3 octobre 2001 et suivant l'arrêté du 10 juillet 2006, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par des installations qui valorisent des déchets ménagers (ou assimilés) en utilisant le biogaz de décharge et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité ;
- Les achats de production photovoltaïque sont réalisés conformément à la loi 2000-108 du 10 février 2000, relatif à la vente d'énergie électrique produite par des installations d'énergie photovoltaïque et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité ;
- Les achats de la production éolienne sont réalisés conformément à l'arrêté du 17 juin 2014 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent implantées à terre.

9.2.2 ACHATS DE COMBUSTIBLE

Les combustibles stockés sont utilisés par les outils de production situés sur les sites de Metz-Chambière et Metz-Est.

La centrale biomasse a fonctionné sur une saison complète de chauffe en 2024, soit une consommation bois de 6,9 M€.

9.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts comptes à terme		2 388	2 210
Autres intérêts et produits assimilés		4 197	4 153
Produits financiers		6 585	6 363
Intérêts et charges assimilées		(7 369)	(3 156)
Charges financières		(7 369)	(3 156)
Charges et produits financiers		(784)	3 207

Le résultat financier de - 0,8 M€ est principalement composé :

- Des intérêts des comptes à terme pour 2,4 M€,
- Des produits sur ventes à terme pour 4,2 M€,
- Des intérêts d'emprunts pour -7,4 M€.

9.4 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		264	3 152
Reprise provisions et dépréciations		-	61
Quote-part des subventions d'investissement		350	471
Autres produits exceptionnels		288	429
Produits exceptionnels		902	4 113
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		(1 240)	(1 258)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(958)	(458)
Dotations aux provisions et dépréciations		(190)	(1 803)
Charges exceptionnelles		(2 387)	(3 519)
Plus ou moins value de cession sur titres		(1 048)	44
Charges et produits exceptionnels		(2 533)	638

En 2024, le résultat exceptionnel de - 2,5 M€ résulte principalement :

- De la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés pour -1,2 M€,
- De la moins-value sur la cession des titres Smartside pour -1 M€,
- Des dotations aux provisions pour risques et charges chez UEM pour -0,2 M€.

Sur l'exercice 2023, il se composait essentiellement :

- Un produit exceptionnel lié à une indemnisation reçue par UEM à la suite d'une non-conformité de travaux pour 2,8 M€,
- Des dotations aux provisions pour risques et charges chez UEM pour -1,6 M€,
- De la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés pour -1,2 M€.

9.5 IMPOTS SUR LES SOCIETES

La société UEM SAEML est la société tête de groupe dans le périmètre d'intégration fiscale qui comprend énergreen production et énergreen Services. La convention d'intégration fiscale prévoit un

principe de neutralité fiscale pour les filiales concernées.

Le Groupe Les Centrales de Lorraine a également opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale est constitué des sociétés Les Centrales de Lorraine, IPER EOL Baronville Destry, IPER EOL ESTL et IPER EOL Thicourt. La convention d'intégration fiscale prévoit un principe de neutralité fiscale pour les filiales concernées.

9.5.1 CHARGE D'IMPOT

(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	(21 635)	(12 534)
Impôts différés	4 365	915
Total impôts	(17 270)	(11 619)

9.5.2 PREUVE D'IMPOT

(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt	72 473	58 858
Impôt théorique à 25,83%	(18 720)	(15 203)
Impôt réel	(17 270)	(11 619)
Charge d'impôt théorique (-) / produit (+)	1 449	3 584
Impact des différences permanentes	4 273	5 360
Déficits des filiales n'ayant pas généré d'impôt différé	(1 352)	(36)
Impact des crédits d'impôt	593	(1 033)
Différences de taux d'imposition	(1 948)	(1 027)
Autres impôts sans base d'imposition	(117)	319
(Charge) / Produit d'impôt expliqué(e)	1 449	3 583

Sur l'exercice 2024, les différences permanentes sont constituées principalement :

- Du dispositif d'allégement fiscal « IP Box » offrant d'un taux réduit d'imposition (10%) sur les revenus issus de la propriété intellectuelle relative aux logiciels développés en France. La différence permanente d'impôts générés par ce dispositif s'élève à 4,9 M€ pour la société efluid ;
- Des amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'« obligation d'achat » ainsi qu'aux écarts d'acquisitions et logiciels pour -0,6 M€.

10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

10.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

10.2.1 ENGAGEMENTS LIES AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Depuis la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, l'État fixe, pour chaque société concernée par ce mécanisme, un quota de certificat d'économie d'énergie à obtenir au cours d'une période, la quatrième période allant de 2018 à 2021 (le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 ayant prolongé la quatrième période d'une année supplémentaire).

Deux voies sont possibles pour obtenir des certificats d'économie d'énergie :

- Mettre en œuvre des actions qui donnent droit à des certificats d'économie d'énergie
- Acheter des certificats d'économie d'énergie à d'autres acteurs.

Si l'objectif de certificat d'économie d'énergie n'est pas atteint, une pénalité de 2 c€/kWh manquant est versée au Trésor Public, à l'issue de la période.

À la clôture de l'exercice 2024, les certificats inscrits sur le registre couvrent intégralement l'obligation d'économies d'énergie générée sur l'année 2024.

Situation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024	Période triennale en kWh cumac (2024)			
	ENERGEM		UEM	
	Classique	Précarité	Classique	Précarité
Obligation d'économies d'Énergie	486 394 705	301 564 717	343 701 702	213 095 055
Certificats inscrits au registre et affecté au périmètre obligation	-	-	343 701 702	213 095 055
Certificats attendus	1 210 000 000	750 000 000	-	-
Soit un excédent prévisionnel de certificats	723 605 295	448 435 283	0	0
Soit une insuffisance prévisionnelle de certificats	-	-	-	-
Soit une provision constituée à la clôture de	-	-	-	-

UEM dispose par ailleurs d'un stock de certificats d'économie d'énergie inscrits au registre et affectés au périmètre négoce à hauteur de 1 945 GWhc de catégorie classique et de 2 146 GWhc de catégorie précarité.

10.2.2 ÉTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

UEM a mis en place, en décembre 2016, un montant de 20 M€ de swaps de taux à départs différés dans le but de sécuriser le coût de financement d'une partie des investissements du groupe, et notamment des projets de développement dans les énergies renouvelables. Les projets et les financements ayant été mis en place, les swaps ont été partiellement restructurés en 2022 afin d'ajuster leurs profils à celui des dettes sous-jacentes.

UEM a également souscrit à un swap de taux afin de couvrir un financement à taux variable de 3 M€ mis en place en 2024.

Au 31/12/2024	Nominal (M€)	Date de départ	Maturité
Swap de taux, payeur fixe	6,7	déc.-19	déc.-34
Swap de taux, payeur fixe	2,5	juin-22	déc.-34
Swap de taux, payeur fixe	2,2	juin-22	sept-31
Swap de taux, payeur fixe	2,9	mai-24	mai-34

Afin de sécuriser les paiements à réaliser en GBP dans le cadre du contrat de maintenance de sa centrale de cogénération de Chambière, UEM a mis en place les contrats de couverture ci-dessous.

Au 31/12/2024	Devises	Nominal (k€)	Nominal (k£)	Date de départ	Date Maturité
Change à terme					
Vente / Achat	EUR / GBP	336	300	07/04/2021	09/04/2025
Vente / Achat	EUR / GBP	554	500	07/04/2021	09/04/2026
Total		890	800		

10.2.3 ÉTAT DES DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Montants des dettes garanties par des sûretés réelles (en k€)	Montants des sûretés réelles	Montants des dettes garanties par des sûretés réelles	Montants des sûretés réelles
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 870	37 870	33 048	33 048
Total	37 870	37 870	33 048	33 048

10.2.4 ACHATS A TERME D'ENERGIE EN COUVERTURE

Afin de préserver sa marge opérationnelle et de défendre son prix de vente face aux aléas des prix du marché, la société UEM a mis en place des instruments de financiers (achats et ventes à terme) sur les marchés de l'électricité et du gaz.

Ces opérations à terme sont réalisées à la fois sur les marchés organisés, mais aussi de gré à gré.

Les nominaux couverts sur l'ensemble de l'horizon de couverture s'élèvent à 691,4 M€ sur l'électricité et à 64,7 M€ sur le gaz.

Depuis le 1er janvier 2017 et l'application du nouveau règlement ANC n°2015-05 sur les instruments financiers, ces opérations sont considérées soit comme des opérations en Position Ouverte Isolée soit comme des opérations de couverture.

Au 31 décembre 2024, la société ne présente en portefeuille que des opérations de couverture visant à réduire son risque prix. Conformément au règlement ANC n°2015-05 et en application de la prééminence du principe de symétrie, la juste valeur des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan et l'enregistrement en résultat se fait de manière symétrique à celui de l'élément couvert.

Le Groupe ne possède pas de position ouverte isolée au 31 décembre 2024.

10.2.5 ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en k€)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements hors bilan donnés		
Avals, cautions et garanties données hors groupe	10 797	10 871
Avals, cautions et garanties données groupe	37 585	37 284
Total	48 382	48 155
Engagements hors bilan reçus		
Avals, cautions et garanties reçus hors groupe	65 636	112 365
Total	65 636	112 365

Les garanties bancaires et cautions hors groupe données sont majoritairement des engagements émis par des organismes bancaires ou affiliés pour le compte d'UEM en faveur de tiers.

Les garanties bancaires et cautions hors groupe reçues sont majoritairement des garanties reçues de la part d'organismes bancaires ou affiliés pour le compte de fournisseurs ou de clients.

10.2.6 LIGNES DE CREDIT BANCAIRES

UEM dispose par ailleurs de lignes de crédit bancaires et découverts confirmés pour un montant global de 332 M€, dont 301 M€ à moins d'un an.

Ces lignes sont principalement destinées à couvrir les appels de marges potentiels du marché organisé de l'électricité, en lien avec le portefeuille de couverture détenu par UEM.

10.3 EFFECTIFS

L'effectif des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant au 31 décembre 2024:

Effectif moyen ventilé par catégories (ETP)	2024			2023		
	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié		Personnel mis à disposition de l'entreprise
	Statutaire	Non statutaire		Statutaire	Non statutaire	
Cadres	244	2	0	226	1	1
Agents de maîtrise et techniciens	446	0	14	444	0	13
Employés et ouvriers	103	36	22	93	35	24
Total	793	38	36	763	36	38

10.4 HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au sein du groupe, ventilé entre leur mission principale et leurs missions de conseils et de prestations de services :

(en k€)	KPMG		PWC		Abaque		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Mère - UEM SAEML	65	33	65	33	-	-	130	66
- Filiales intégrées globalement	56	34	32	26	39	34	127	94
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
- Mère - UEM SAEML	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	121	67	97	58	39	34	257	159



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz



PricewaterhouseCoopers Audit
B3.3 Le Platinum
4 rue des Messageries
57000 Metz

UEM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

UEM

2 Place du Pontiffroy - 57000 Metz

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit
RCS Nanterre B 672 006 483
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €, Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Copies conformes
conforme à l'original



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz



PricewaterhouseCoopers Audit
B3.3 Le Platinium
4 rue des Messageries
57000 Metz

UEM

2 Place du Pontiffroy - 57000 Metz

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société UEM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 80055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 725 417 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit
RCS Nanterre B 672 006 483
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Copie certifiée
conforme à l'original



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

UEM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2024

Copie certifiée
conforme à l'original
4



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé selon la méthode décrite dans la note 8.7.2 « Provision pour renouvellement » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier par sondage les calculs effectués par votre société.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux, selon la méthode décrite dans la note 8.8.2 « Provisions pour engagements envers le personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L225-102-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Metz, le 6 juin 2025

KPMG SA

 Sylvain Weber

06-06-2025 | 05:00 PDT

Sylvain WEBER

Associé

Metz, le 6 juin 2025

PricewaterhouseCoopers Audit



06-06-2025 | 11:02 CEST


Sylvain MAYEUR

Associé

UEM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2024

Copie certifiée
conforme à l'original



Copie certifiée
conforme à l'original